Niveau(x) d'enseignement : f Numéro ISN : 5432
Centre d'intérêt : 130

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Rapport annuel 1984-1985 / la fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. -- Sainte-Foy : La Fédération, 1985.
25 p. : ill. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code : 1985 : dossier 177/42

Descripteur(s) : Commission scolaire * Rapport annuel

Le rapport annuel 1984-1985 de la FCSCQ rend compte de dossiers déjà engagés depuis deux ou trois ans ainsi que des nouvelles actions prévues pour les années à venir. Les quatre grandes priorités de la FCSCQ pour l'année 1984-1985 sont : la restructuration scolaire, le nouveau mode de négociation, le financement des commissions scolaires et la qualité de l'éducation. De plus, une quinzaine d'autres dossiers qui ont un impact sur l'organisation des services éducatifs et sur l'administration scolaire préoccupent la fédération : l'éducation des adultes, en particulier le rôle des commissions scolaires dans la formation en industrie, les nouvelles orientations proposées par le MEQ en ce qui regarde la formation professionnelle des jeunes, les modifications aux services complémentaires aux élèves, la concertation scolaire-municipale dans le domaine du loisir, la sécurité routière en milieu scolaire, le transport scolaire et son plan triennal 1985-1988, le dossier des assurances, le jugement sur la Loi 57, la Loi 55 et ses implications pour les commissions scolaires, l'élaboration de la future Société de formation à distance, l'incorporation de la GRICS.

Type de document

RAPPORT ANNUEL 1984 85

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

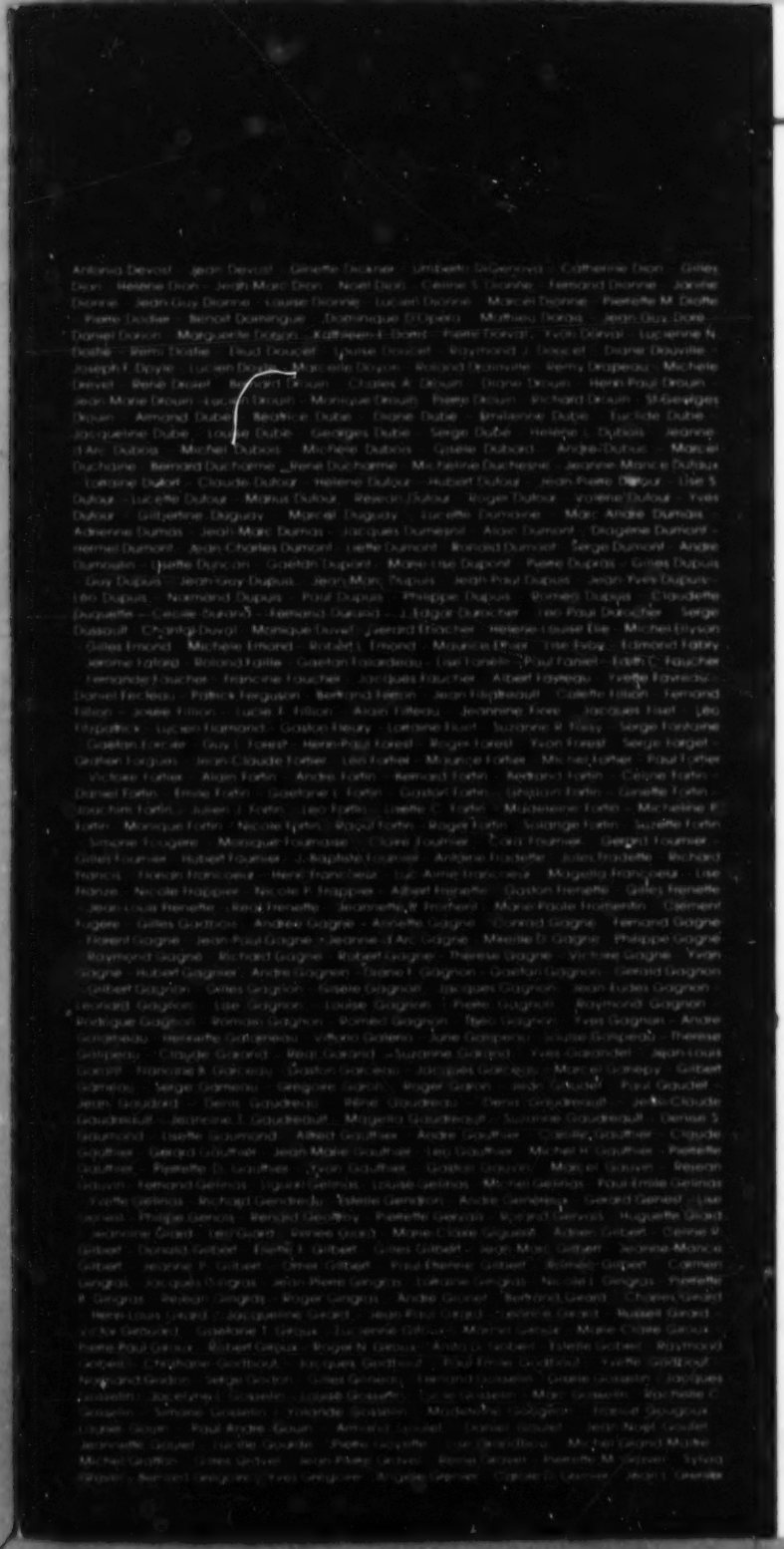

La Fédération

Fondée le 27 novembre 1947, la Fédération a pour double objectif de défendre les intérêts de ses membres et de faire avancer la cause de l'éducation au Québec. Concrètement, cela se manifeste par des représentations auprès des organismes et des différents ministères dont les secteurs d'intervention concernent les commissions scolaires. Une part importante de ses activités consiste aussi à dispenser des services d'ordre professionnel aux commissions scolaires.

La FCSCQ compte actuellement 213 membres regroupés sur une base volontaire, soit la quasi-totalité des commissions scolaires pour catholiques du Québec.

Le Siège social

1001, avenue Bégin, C.P. 490
Sainte-Foy, (Qc) G1V 4C7
Tél. (418) 651-3220
Telex 051-31581

La couverture

En publiant les noms de tous les commissaires d'écoles sur la page couverture du présent rapport annuel, la Fédération a voulu souligner d'une façon particulière le travail de ceux et celles qui se sont dévoués sans relâche, au cours de l'exercice 1984-1985, à la défense d'un système public d'enseignement qui réponde aux besoins et aux exigences des citoyens du Québec.

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

SOMMAIRE

Le message du président général 1
Le rapport du directeur général 3
Les instances politiques de la FCSCQ 4
Les priorités d'action de la FCSCQ
La qualité de l'éducation 7
La révision du processus de négociation 8
Le financement des commissions scolaires 8
La restructuration scolaire 9
La concertation-réseau
La qualité de l'éducation 11
Un nouveau modèle d'allocation des ressources 11
Les règles budgétaires 1985-1986 11
Les services aux commissions scolaires
Les relations du travail 12
Les affaires d'ordre juridique 15
L'information à la Fédération 15
La CARC 17
Le Catalogue provincial des équipements 18
Les assurances 18
La sécurité routière en milieu scolaire 18
Le transport scolaire 19
Le droit d'auteur 19
Les règles budgétaires 1985-1986 20
L'éducation des adultes 20
L'adaptation scolaire 21
La formation professionnelle des jeunes 22
Les services complémentaires aux élèves 22
Le sport scolaire 23
Les drogues et l'accès à l'école 23
L'administration de la Fédération
L'état des revenus et des dépenses 24
Le personnel 24
ANNEXE I — Le conseil d'administration de la FCSCQ 25
ANNEXE II — Les coordonnateurs régionaux 25
ANNEXE III — Le conseil d'administration de la Gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GIRCS) 26
ANNEXE IV — Les comités et les groupes de travail 26
ANNEXE V — Les contacts et les rencontres de la FCSCQ 28
ANNEXE VI — Le personnel de la FCSCQ couvert VI
ANNEXE VII — Liste de quelques mémoires et avis de la FCSCQ couvert VI

Document 1061
Dossier 1.1.48
Juin 1985

ORGANIGRAMME

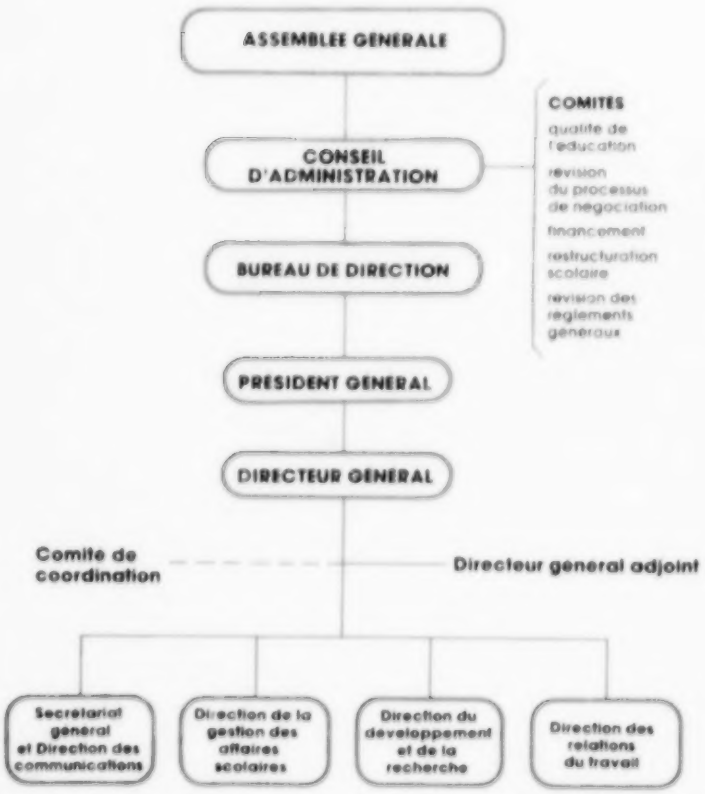

La Federation

Fondee le 27 novembre 1947, la Federation a pour double objectif de defendre les interets de ses membres et de faire avancer la cause de l'education au Quebec. Concretement, cela se manifeste par des representations aupres des organismes et des differents ministeres dont les secteurs d'intervention concernent les commissions scolaires. Une part importante de ses activites consiste aussi a dispenser des services d'ordre professionnel aux commissions scolaires.

La FCSCQ compte actuellement 213 membres regroupes sur une base volontaire, soit la quasi totalite des commissions scolaires pour catholiques du Quebec.

Le Siege social

1001, avenue Wilfrid-Laurier, C.P. 490
Sainte-Foy, (Qc) G1V 4C7
Tel: (418) 651-3220
Telex: 051-31581

La couverture

En publiant les noms de tous les commissaires d'ecoles sur la page couverture du present rapport annuel, la Federation a voulu souligner d'une façon particuliere le travail de ceux et celles qui se sont devoues sans relâche, au cours de l'exercice 1984-1985, a la defense d'un systeme public d'enseignement qui reponde aux besoins et aux exigences des citoyens du Quebec.

9432

Jacques Chagnon
président général

Une année marquée au sceau de l'efficacité et de la crédibilité

Efficacité et crédibilité, ces deux mots décrivent le mieux, à mon avis, le rythme effréné et le succès avec lesquels la Fédération a défendu les intérêts des commissions scolaires au cours de l'exercice s'étendant du 1er avril 1984 au 31 mars 1985, principalement dans les dossiers prioritaires retenus par l'assemblée générale de mai 1984.

C'est ainsi qu'un peu perdu dans les brumes ténébreuses de ses auteurs, le projet de loi 40 est mort au feuilleton, victime du refus global de la population qui a appuyé, sans réserve, les commissions scolaires et tous les agents du réseau. C'est là une preuve, hors de tout doute, de la capacité de mobilisation que peut avoir un réseau qui sait se prendre en main. À coup sûr, il s'agit de la plus grande victoire des commissions scolaires depuis vingt ans. Toutefois, là ne s'arrêtent pas les rebondissements dans ce dossier.

La Loi 3

En effet, après de multiples pourparlers avec le nouveau ministre de l'Éducation, M. Yves Bérubé, ce dernier a présenté le projet de loi 3 modifiant la Loi sur l'instruction publique. Sur cette importante question, la Fédération a été entendue pour la seconde fois en Commission parlementaire en moins d'un an et, tel qu'elle l'avait promis à ses membres, a convoqué d'urgence une assemblée générale spéciale pour en étudier toutes les facettes. Trois jours plus tard, forte d'un mandat clair des commissions, la Fédération a âprement défendu leur position devant la Commission parlementaire de l'éducation.

Puis le 21 décembre, se sont juxtaposés deux événements majeurs pour nous. D'abord, la Cour Suprême a déclaré ultra vires certaines dispositions de la Loi 57 que nous contestions depuis plusieurs années, et l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 3 avec ses vices constitutionnels, notamment en matière de fiscalité. Le lendemain, un remaniement ministériel nous apprenait que nous avions droit à un troisième ministre de l'Éducation, dans la même année, en la personne de M. François Gendron qui s'est empressé de présenter le projet de loi 29, à la stupéfaction de tout le réseau. Après étude de ce projet « correcteur » qui visait à boucher quelques trous de la Loi 3, le conseil d'administration de la Fédération en a réclamé le retrait compte tenu de son caractère « déresponsabilisant ». Deux semaines plus tard, il était retiré.

Vers un nouveau mode de négociation

D'autre part, dans le dossier prioritaire que constitue la réforme du régime de négociation dans les secteurs public et parapublic, nous avons demandé au gouvernement, en décembre, qu'il élargisse le débat sur cette question en présentant un avant-projet de loi, ce qui fut fait. Les consultations qu'a menées la Fédération au printemps et à l'automne 1984 dans ce dossier, nous ont permis de défendre les positions des commissions scolaires en Commission parlementaire du mois de février et lors de nos participations aux réunions du cabinet et de la coalition syndicale auxquelles nous avons été invités.

Notre action nous a valu des félicitations, à mon avis, bien méritées. En effet, tant le gouvernement que l'opposition ont largement souligné notre sens démocratique et le leadership que nous avons assumé dans ce dossier majeur et primordial pour notre système d'éducation.

Notre financement

Bien que ces dossiers soient tous aussi importants les uns que les autres, cette année, la Fédération a accordé une attention toute spéciale, il faut le dire, à l'ensemble de la question complexe de l'allocation des ressources et de la fiscalité des commissions scolaires, en un mot, du financement. Fruit de deux ans de travail et de la volonté politique de la Fédération qui en a fait une priorité depuis 1983, de très nombreux groupes de travail, faisant appel aux ressources des commissions scolaires, ont apporté leur contribution à l'élaboration du dossier.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont collaboré à faire de ce dossier d'envergure une réussite, sous la coordination du service de la gestion des affaires scolaires de la Fédération. C'est là une oeuvre monumentale sur laquelle vous serez appelés à vous prononcer pour l'avenir et la responsabilisation des commissions scolaires comme gouvernements locaux.

Pour une école publique de qualité

Par ailleurs, la qualité de l'éducation a fait l'objet d'une attention particulière de la part du comité du conseil que je préside et auquel se sont joints les présidents de l'ADIGECS, M. Michel Paquet, de l'ACSQ, M. Bruno Girard et de la FQDE, M. Réal de Guire. Il faut signaler l'esprit de concertation vraiment hors de l'ordinaire affiché par nos partenaires. Cette participation à un de nos comités du conseil d'administration constitue une grande première à laquelle il faut applaudir. Cette vaste concertation doit nous apprendre à articuler l'ensemble du réseau d'éducation en fonction des intérêts propres à sa clientèle et à sa spécificité. Actuellement, le comité prend les bouchées doubles en vue de mettre sur pied, pour le début de d'avril 1986, les États généraux de l'éducation. Nos partenaires du réseau ont été invités à se joindre au comité de coordination de l'événement, dont votre Fédération sera le maître d'oeuvre.

Bref, comme vous pourrez vous en rendre compte dans les pages qui suivent et qui parlent d'elles-mêmes, ce fut une année passée sous le signe de l'efficacité et de la crédibilité qui devrait renforcer encore plus le sentiment de fierté des commissions scolaires à l'endroit de leur Fédération.

En terminant, je tiens à remercier tous les commissaires d'écoles qui, sans exception, ont été à la hauteur de leur engagement social dans le secteur de l'éducation comme j'ai pu m'en rendre compte en sillonnant à plusieurs reprises les quatre coins de la province. D'ailleurs, c'est ce dévouement à la cause de l'éducation que nous avons voulu souligner de façon spéciale, cette année, en inscrivant les noms de tous les commissaires d'écoles sur la couverture du présent rapport annuel. Je remercie aussi sincèrement tous mes collègues du conseil d'administration et du bureau de direction pour leur collaboration et leur efficacité ainsi que le personnel de la Fédération pour son dynamisme et son engagement à la cause que nous défendons.

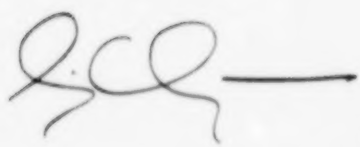

Fernand Paradis
Directeur général

1984-1985

Sous le signe de la continuité...

Mon rapport de l'an dernier se terminait sur cette prédiction : « J'ajouterais que la réalité scolaire est nouvelle du fait qu'elle ne s'enferme pas nécessairement dans les limites d'une année budgétaire et qu'elle déborde assez fortement sur l'année antérieure et celle à venir. En conséquence, il est à prévoir que plusieurs sujets traités dans le présent rapport continueront à nous préoccuper en 1984-1985. »

Cette continuité à laquelle je me référais, en mai 1984, on la retrouve bien vivante et dynamique dans les pages qui suivent. En effet, des dossiers engagés depuis deux ou trois ans ont continué à cheminer et en certains cas ont trouvé leur aboutissement. Dans d'autres cas, de nouvelles actions ont été initiées pour lesquelles les prochains mois seront déterminants.

Citons en premier lieu, la restructuration scolaire. Combattu vigoureusement par la Fédération depuis plusieurs années, ce projet a été adopté, mais après avoir subi des modifications profondes demandées par les commissions scolaires.

Quant au dossier du nouveau mode de négociation, il a fait l'objet de larges consultations, de discussions nombreuses, d'expertises variées. Il trouvera vraisemblablement sa conclusion dans un projet de loi influencé largement par la Fédération.

Toujours sous le signe de la continuité, on ne peut passer sous silence toute la question du financement des commissions scolaires qui, encore cette année, a constitué un dossier majeur pour la Fédération autour duquel la concertation réseau a pris un nouvel élan.

Par ailleurs, une nouvelle priorité a vu le jour, la qualité de l'éducation. Objet d'expertises et de consultations diverses, les conclusions dans ce dossier seront tirées lors des États généraux de l'éducation au printemps 1986.

Ces quatre grandes priorités politiques ont fait l'objet d'analyses multiples et de synthèses avant de faire l'objet de décisions de la part des membres du bureau de direction et du conseil d'administration. De plus, encore cette année, chaque directeur de service a apporté une contribution fort appréciable par le biais du comité de coordination : examen critique, liens de cohérence à assurer avec d'autres dossiers, suggestions, prises en charge, etc.

Un impact certain sur l'organisation scolaire

En plus de ces grandes priorités, une quinzaine d'autres dossiers, qui ont un impact certain sur l'organisation des services éducatifs et sur l'administration scolaire, ont mobilisé les énergies de la Fédération de diverses façons : examen par des groupes de travail, rédaction de mémoires, préparation de guides, mise au point d'ententes, rencontres de concertation, analyses de besoins divers, interventions politiques ou administratives privées ou publiques.

Les préoccupations à échéances plus rapprochées ont porté sur les thèmes suivants : l'éducation des adultes, en particulier le rôle des commissions scolaires dans la formation et l'intégration sociale et surtout les mesures d'intégration de cette clientèle, les nouvelles exemptions proposées par le MEQ en ce qui regarde la formation professionnelle des jeunes, les modifications aux services complémentaires aux élèves, la concertation scolaire-municipale dans le domaine du loisir, la sécurité routière en milieu scolaire, le transport scolaire et son plan triennal 1985-1988, le dossier des dissidences, le jugement sur la Loi 57, la Loi 58 et ses implications pour les commissions scolaires, la concertation réseau et la consultation des commissions scolaires sur le projet de règles budgétaires, la mise sur pied d'un comité consultatif sur le respect des droits d'auteur, la participation à la charge du Catalogue provincial des équipements, l'élaboration de la future Société de formation à distance, l'incorporation de la CECC et le mandat des verificateurs externes des commissions scolaires.

Outre le travail consacré à ces préoccupations, la vie quotidienne fut largement marquée, aussi, par des opérations d'apparence peu spectaculaire mais combien utiles aux commissions scolaires : application de conventions collectives, règlements de griefs, arbitrages, négociations locales, affaires juridiques. Toute cette vie professionnelle a pris appui sur des services de communication bien rodés et efficaces : conférences de presse, impression de documents, courrier électronique, téléphones, bulletins d'information, etc.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas signaler le support empressé du personnel de la Fédération ainsi que la collaboration des coordonnateurs régionaux.

L'année scolaire 1984-1985 a donc été fertile en événements de toutes sortes. Mimée par les défis et l'action, notre organisme a fait preuve de dynamisme, de détermination et de la volonté de bien servir les membres. Les pages qui suivent sauront, j'en suis convaincu, le démontrer.

Fernand Paradis

L'assemblée générale

Composée de 565 délégués de commissions scolaires et des membres du conseil d'administration, l'assemblée générale est l'instance suprême de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. Il lui revient notamment, d'élire le président et les deux vice-présidents, de fixer le taux de cotisation annuelle des membres, d'approuver les états financiers, d'adopter le budget et de modifier, s'il y a lieu, les règlements généraux.

La première instance de la Fédération s'est réunie à deux reprises au cours de l'exercice 1984-1985. Une première fois les 25 et 26 mai 1984, en session régulière annuelle. Quatre priorités d'action ont été alors retenues : la qualité de l'éducation, la révision du processus de négociation, le financement des commissions scolaires et la restructuration scolaire.

D'autre part, le 24 novembre 1984, l'assemblée générale a tenu une session spéciale sur le projet gouvernemental de restructuration scolaire en vue de préciser sa position pour la Commission parlementaire qui a eu lieu trois jours plus tard.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est le principal artisan de la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'assemblée générale. Il a également un rôle de conseiller dans le choix des politiques générales, des objectifs et des priorités d'action de l'organisme. Il comptait, au cours du dernier exercice, 31 membres choisis sur une base annuelle par les délégués des commissions scolaires, dans chacune des onze régions administratives du Québec. (Voir l'annexe I en page 25)

Le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice soit, les 27 et 28 avril, le 26 mai, les 24 et 25 août, les 12 et 13 octobre, les 9 et 10 novembre, les 7 et 8 décembre, les 25 et 26 janvier et enfin, les 22 et 23 mars. Il a étudié et s'est prononcé sur plusieurs rapports, documents et mémoires en relation avec les dossiers majeurs de la Fédération qu'on retrouve dans le présent rapport.

Le bureau de direction

Les responsabilités du bureau de direction sont nombreuses et variées. Les sept membres qui le composent dont le président et les deux vice-présidents élus par l'assemblée générale, et les quatre directeurs élus par le conseil d'administration, assument trois fonctions principales : gérer les affaires courantes, préparer les réunions du conseil d'administration et en assurer le suivi.

Le bureau de direction s'est réuni à douze reprises au cours de la dernière année. Il a eu pour tâche d'assurer efficacement le suivi des priorités d'action retenues par l'assemblée générale et faire des recommandations au conseil d'administration. La gestion financière de l'organisme, le contrôle du budget, tout une panoplie d'autres dossiers ont fait aussi l'objet de ses préoccupations.

Jacques Chagnon
président général
Montréal-Sud
(Longueuil)

Andre Bergeron
premier vice-président
Saguenay – Lac Saint-Jean

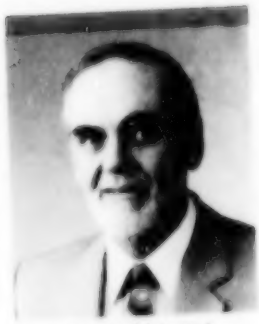

Gabriel Legare
deuxième vice-président
Québec

Guy d'Anjou
directeur
Gaspésie – Bas Saint-Laurent

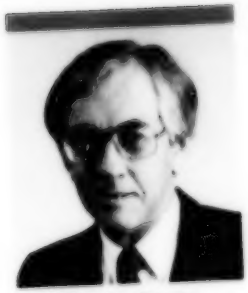

Charles Péron
directeur
Montréal-Sud
(Longueuil)

Glorianne Coulure
directrice
Côte Nord

Jacques Mongeau
directeur
Montréal-Centre

Les comités du conseil d'administration

A [illegible] (voir page 25).

Le comité sur la qualité de l'éducation

Le comité sur la qualité de l'éducation s'est réuni à quatre reprises. Composé de quatre membres du conseil d'administration dont le président de la Fédération, il s'est adjoint pour l'occasion les présidents de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS), de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) et de la Fédération québécoise des directeurs d'école (FQDE). Son mandat : mettre au point un cadre d'orientations et de discussions sur la qualité de l'éducation dans le secteur public et superviser les travaux de cinq groupes de travail qui analysent les diverses facettes du dossier. Le comité a présenté des rapports d'étape au conseil d'administration en décembre, janvier et mars. Les travaux se poursuivent sur ce dossier jusqu'aux États généraux de l'éducation prévus au printemps 1986.

Le comité sur la révision du processus de négociation

Ce comité a été mis sur pied pour valider les questionnaires qui ont été soumis à la consultation des commissions scolaires du mois d'octobre. Le comité s'est réuni à trois reprises. Il a procédé à une première évaluation des résultats le 15 décembre et a déposé son rapport au conseil d'administration, le 26 janvier. Les résultats de cette consultation ajoutés à ceux du printemps 1984 ont constitué l'essentiel du mémoire que la Fédération a présenté, le 6 février, à la Commission parlementaire responsable de l'étude de l'avant-projet de loi sur la réforme du régime de négociation dans les secteurs public et parapublic.

Le comité sur le financement

Le mandat du comité sur le financement était de superviser et de valider les travaux des différents groupes de travail dans ce dossier, et en bout de ligne, de recommander au conseil d'administration les orientations à retenir pour assurer un financement adéquat des commissions scolaires. Le comité s'est réuni à six reprises. Il a présenté un rapport préliminaire au conseil d'administration le 26 janvier. Les mois de février et de mars ont été consacrés à la validation des résultats.

Le comité sur la restructuration scolaire

Le comité s'est réuni à cinq reprises. Il a été mandaté pour procéder à l'analyse du projet de restructuration scolaire – version Bertrand – et faire des recommandations au conseil d'administration. Il a donc préparé le contenu des propositions qui ont été soumises à l'assemblée générale spéciale du 24 novembre et qui ont fait l'objet du mémoire que la Fédération a présenté à la Commission parlementaire de l'éducation le 27 suivant. À la suite de l'adoption du projet de loi 3, en décembre, le conseil d'administration a demandé au comité de procéder à l'analyse de cette loi et de ses conséquences pour les commissions scolaires, en tenant compte de l'impact du jugement sur la Loi 57. Un rapport a été présenté au conseil d'administration le 23 mars.

Le comité de révision des règlements généraux

Le conseil d'administration a formé le comité de révision des règlements généraux à sa rencontre des 25 et 26 janvier. Le mandat de ce comité : préparer des orientations sur l'avenir de la FCSCQ, à la suite de l'adoption du projet de loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public, et soumettre un rapport au conseil d'administration. Il a été mandaté également, pour procéder à la révision de la Loi constitutive et des règlements généraux de la Fédération conformément aux orientations déterminées par le conseil d'administration. Des recommandations lui ont été soumises à sa session des 22 et 23 mars.

LES PRIORITÉS D'ACTION DE LA FCSCQ

L'assemblée générale des 25 et 26 mai 1984 a retenu quatre grandes priorités d'action pour l'exercice 1984-1985 : la qualité de l'éducation, la révision du processus de négociation, le financement des commissions scolaires et la restructuration scolaire. Voici un aperçu du cheminement qu'a suivi chacun de ces dossiers prioritaires au cours du dernier exercice.

La qualité de l'éducation

R

Cinq préoccupations dans une

Vers des États généraux de l'éducation

La révision du processus de négociation

Les représentants de la FCSCQ à la Commission parlementaire. De gauche à droite, le directeur général, M. Gérard Filiatrault et le président général, M. Jacques Chagnon.

Dans la foulée de la consultation sur la révision du processus de négociation dans les secteurs public et parapublic qui s'est déroulée le printemps dernier auprès des commissions scolaires, la 37e assemblée générale de la Fédération a jugé nécessaire de poursuivre la réflexion dans ce dossier en inscrivant à nouveau au rang des priorités d'action pour 1984-1985.

On se rappellera que les résultats de la consultation qui en a été soumis à l'assemblée générale de mai 1984 indiquaient un consensus assez large sur plusieurs points, notamment le contrat de travail, le droit de grève et le Code du travail. Cependant, des aspects majeurs restaient à préciser.

Deuxième consultation

Aussi, à sa réunion des 24 et 25 août, le conseil d'administration a-t-il adopté un plan d'action prévoyant une nouvelle consultation des commissions scolaires au mois d'octobre. Un groupe de travail formé de directeurs de personnel a aussitôt été chargé de reformuler les propositions qui n'avaient pas fait consensus au printemps 1984. Le questionnaire a été bonifié par le comité des 22 (onze directeurs généraux, onze directeurs de personnel représentant chacune des régions du Québec) et validé par le comité du conseil d'administration qui a eu également la responsabilité de superviser la consultation.

Le 13 octobre, le conseil d'administration a donné le feu vert à cette vaste consultation qui a démontré, encore une fois, toute l'importance accordée par les commissions scolaires à cette priorité d'action. Au delà de 150 d'entre elles ont répondu au questionnaire.

Position globale des commissions scolaires

Par la suite, le comité de la priorité a procédé à une évaluation des résultats les 15 décembre et 12 janvier pour déposer son rapport au conseil d'administration le 26 suivant. Ce dernier a alors adopté une résolution faisant de ces résultats et de ceux du printemps 1984, la position globale des commissions scolaires. Cette position a constitué l'essentiel du mémoire que la Fédération a présenté le 6 février à la Commission parlementaire responsable de l'étude de l'avant-projet de loi sur la réforme du régime de négociation dans les secteurs public et parapublic.

Sous réserve de certaines modifications et de la plus grande part des discussions sur le dossier salarial, la Fédération y a fait valoir que l'avant-projet de loi allait dans le sens des positions des commissions scolaires. Les quelques amendements réclamés par la FCSCQ ont visé surtout à faire modifier le rôle des parties impliquées dans la négociation et à mieux définir les responsabilités de chacune tant au niveau national que local.

Enfin, signalons que ces consultations ont révélé que les commissions scolaires apprécient le rôle d'information, de [illegible] et de concertation que joue la FCSCQ lors des négociations. Il en est ressorti également qu'elles souhaitent que leur représentante maintienne son rôle d'agent négociateur au plan provincial, tout en renforçant les mécanismes de participation des commissions scolaires à l'établissement du contenu des conventions.

Le financement des commissions scolaires

Les résultats d'une vaste consultation, menée auprès des commissions scolaires par la FCSCQ au début de 1984, ont confirmé hors de tout doute que la majorité d'entre elles éprouvait de sérieux problèmes financiers. Devant ce constat, l'assemblée générale a résolu énergiquement en faisant de cette question complexe une autre priorité d'action pour 1984-1985.

Quelques semaines plus tard, un comité du conseil d'administration a été mandaté pour entreprendre une étude sur les éléments d'un nouveau modèle d'allocation des ressources et sur la fiscalité en collaboration avec des représentants de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS), de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) et de la Fédération québécoise des directeurs d'école (FQDE). En bout de ligne, il s'agissait de proposer au gouvernement des éléments de base d'un modèle de répartition des ressources et des moyens assurant une source autonome de financement aux commissions scolaires.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs groupes de travail faisant appel aux ressources des commissions scolaires ont prêté main forte au comité du conseil d'administration. En tout, une dizaine de ces comités et sous-comités, qui se sont réunis en moyenne à six reprises, ont fouillé les divers rapports de commissions d'enquête sur la fiscalité depuis les années 60, en plus d'analyser les modèles utilisés dans les autres provinces.

Des hypothèses

Aucun effort n'a été ménagé pour faire de ce dossier d'envergure une réussite. C'est pourquoi, dès décembre, la Fédération était déjà en mesure de soumettre certaines hypothèses auprès d'un nombre limité de commissions scolaires.

Plus de deux cents personnes ont été ainsi consultées durant le processus d'élaboration des dossiers. Le conseil d'administration a pris connaissance des rapports préliminaires à la fin de janvier. Les mois de février et de mars ont été consacrés à la validation et à l'analyse des résultats.

La restructuration scolaire

Le 26 mai 1984, la 37e assemblée générale de la Fédération a décidé de maintenir le dossier « inachevé » de la restructuration scolaire au rang des priorités de l'organisme pour l'exercice 1984-1985.

Forte de l'appui des principaux intervenants du monde de l'éducation et de la population en général, les commissions scolaires ont choisi de poursuivre la lutte qu'elles menaient depuis deux ans, en réaffirmant leur position et en prenant une part active aux débats qui ont entouré la réécriture du projet de loi 40.

Les actions se multiplient

C'est ainsi que dès le 29 mai et durant une bonne partie de l'été, les représentants de la Fédération ont multiplié les rencontres avec le ministre de l'Éducation pour qu'il reconnaisse le bien-fondé des revendications des commissions scolaires. Les premiers résultats ne se sont pas fait attendre.

En effet, le 16 août, lors d'une rencontre provinciale réunissant plus de quatre cents présidents et directeurs généraux de commissions scolaires, à Montréal, le ministre de l'Éducation a accédé à la demande répétée de la Fédération de lever le moratoire sur l'intégration des niveaux d'enseignement primaire et secondaire. Décision qu'il a liée, cependant, à la négociation de balises nationales sur les modalités de transfert des personnels avec les syndicats et les associations d'employés.

Une semaine plus tard, soit les 24 et 25 août, le conseil d'administration a adopté le plan de travail suivant: que la FCSCQ fasse, le moment venu, une analyse du « nouveau » projet de loi, élaborisse son degré de conformité avec les positions qu'elle a défendues au cours des dernières an-

nées, et s'il y a lieu, qu'elle propose une nouvelle démarche en vue de déterminer des objectifs à atteindre qui seraient conformes à la situation. À cet effet, un comité de travail composé de membres du conseil d'administration a été mis sur pied.

À la mi-septembre, le projet de loi 40 - version Bérubé - s'est précisé. La Fédération a pris connaissance d'un document dans lequel le ministre de l'Éducation a fait connaître les grandes orientations qu'il entendait donner à son projet de restructuration scolaire. Le conseil d'administration a passé au crible ces orientations et, deux jours plus tard, soit le 15 octobre, la Fédération a fait connaître sa réaction en conférence de presse à Québec. En un mot, l'orientation qu'entendait donner le ministre Bérubé à son projet de loi n'était pas encore acceptable pour les commissions scolaires.

La version Bérubé

Finalement, le 1er novembre, le gouvernement a rendu publique sa nouvelle version de feu le projet de loi 40, rebaptisé projet de loi 3. Immédiatement, la Fédération a pris les dispositions pour consulter ses membres en convoquant une assemblée générale spéciale, le 24 novembre, afin d'en étudier toutes les facettes et les implications. Le 27 suivant, certaine de l'appui de la population et surtout de la cohésion de ses membres, la Fédération s'est présentée pour la seconde fois, en moins d'un an, devant la Commission parlementaire de l'éducation chargée d'étudier le projet de loi 3. Armée d'un mémoire d'une quarantaine de pages présentant in extenso les résolutions adoptées par son assemblée générale spéciale, la FCSCQ y a fait valoir que ses commissions scolaires n'étaient pas fermées à faire quelque compromis que ce soit sur la notion de gouvernement local scolaire.

Les amendements demandés par la Fédération ont été nombreux. Soulignons, principalement, le maintien du suffrage universel pour l'élection de tous les commissaires, des modifications aux modalités d'élection, l'obtention de garanties devant accepter la structure linguistique, la vérification devant les tribunaux de la constitutionnalité du projet de loi 3, une décentralisation verticale des pouvoirs et des responsabilités du MEQ vers les commissions scolaires, la prolongation de la période d'intégration volontaire des niveaux primaire et secondaire de l'enseignement, et des changements du mécanisme d'implantation de la Loi 3.

Face à la volonté du ministre Bérubé de faire adopter avant Noël le projet de loi 3 à l'encontre des demandes du monde scolaire, la Fédération a alerté une fois de plus la population, en publiant, le samedi 15 décembre, un avis d'une page dans tous les grands quotidiens. Cet avis public insistait sur la nécessité pour le gouvernement de faire valider la constitutionnalité de son projet de loi avant de le mettre en application, ou encore, d'attendre les jugements sur les causes pendantes devant les tribunaux, pour éviter d'avoir à défaire ce qui a été fait sans prendre les précautions nécessaires.

La Loi 3

Puis, le 20 décembre, le gouvernement a imposé la clôture - jusqu'à mettre fin aux débats et faire adopter le projet de loi en troisième lecture. Le dossier n'était pas fermé pour autant.

En effet, le 26 janvier, le conseil d'administration a demandé au comité de la Charte d'analyser les implications de la Loi 3 sur le fonctionnement des commissions scolaires en tenant compte, notamment, de l'impact du jugement sur la Loi 57 et de faire les recommandations qui s'imposent. Le comité s'est réuni les 8 février et le 22 mars, et a présenté son rapport au conseil d'administration le même jour.

Le projet de loi 29

Enfin, le 23 mars, les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du projet de loi 29 déposé à l'Assemblée nationale deux jours plus tôt.

Après analyse de ces nouvelles données, ils ont demandé au gouvernement de retirer ce projet de loi qui, en plus de rétablir le mécanisme de péréquation du Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSÎM), avait pour effet de restreindre les possibilités de financement de l'ensemble des commissions scolaires, et notamment, de mettre dans une situation financière catastrophique une dizaine d'entre elles. Pour la Fédération, le caractère nettement abusif de ce projet était carrément indécent, en regard de la validité des structures de fonctionnement du CSÎM et de la rétroactivité de certaines dispositions qui annulaient les effets du jugement de la Cour Suprême sur la Loi sur la fiscalité des municipalités (Loi 57).

LA CONCERTATION-RÉSEAU

Au cours de l'exercice 1984-1985 la concertation entre les organismes scolaires a pris un nouvel élan. Au mois d'aout, en effet, les présidents des quatre organismes scolaires que sont la FCSCQ, l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS), l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) et la Fédération québecoise des directeurs d'école (FQDE), se sont rencontrés pour élaborer les grandes lignes d'un projet de concertation sur certains dossiers d'interet commun. Le but: assurer une meilleure cohesion dans les représentations à faire auprès du gouvernement, plus spécifiquement, dans le dossier prioritaire de la qualité de l'éducation et dans le domaine du financement des commissions scolaires.

La Qualité de l'éducation

En raison de la nature même de cette priorité d'action qui vise à susciter une réflexion commune de tous les agents d'éducation sur le vécu scolaire des Québecois, la concertation entre les différents organismes d'éducation a été un mécanisme fort efficace. Au cours de la dernière année pour procéder à l'analyse globale, tant qualitative que quantitative, des services d'éducation dans le secteur public d'enseignement.

Comme on a pu le voir dans le chapitre précédent sur les priorités d'action, la Fédération et ses partenaires ont travaillé activement au cours des derniers mois à faire avancer le dossier. Cette concertation se poursuivra jusqu'aux États généraux de l'éducation prévus du printemps 1986.

Les représentants des organismes du réseau. De gauche à droite, les présidents de la FQDE, M. René de Cotret, de l'ACSQ, M. Bruno Grand de la FCSCQ, M. Jacques Chagnon et de l'ADIGECS, M. Michel Paquet.

Un nouveau modèle d'allocation des ressources

À moyen terme, le réseau s'est attardé pour se concentrer sur les dossiers suivants: la fiscalité et les éléments d'un nouveau modèle d'allocation des ressources pour 1986-1987. Des représentants de chaque organisme ont participé au fil des derniers mois aux travaux sur les différents comités de travail. Le comité sur l'allocation des ressources réseau en a suivi l'évolution.

Face à l'expérience positive que constitue cette concertation réseau où chaque organisme a pu faire valoir son point de vue sur les grandes questions qui touchent l'organisation scolaire, d'autres projets sont à l'étude, comme l'analyse de secteurs particuliers dans les commissions scolaires (formation professionnelle, éducation des adultes, etc.), toujours en vue d'amplifier l'influence et l'impact des commissions scolaires dans leurs discussions avec le gouvernement.

Les règles budgétaires 1985-1986

Par ailleurs, à court terme, le dossier des règles budgétaires 1985-1986 a aussi mobilisé les énergies du réseau scolaire. En effet, les représentants des différents organismes d'éducation se sont rencontrés à plusieurs reprises, au cours de l'année, pour discuter et évaluer le projet des règles budgétaires pour le prochain exercice, et proposer aux commissions scolaires les orientations nécessaires à la préparation de leur mémoire sur le financement.

En 1984-1985, la quasi totalité des 213 commissions scolaires membres de la Fédération ont eu recours, à un moment ou à un autre, à ses services. Que ce soit pour l'interprétation des conventions collectives, des opinions juridiques, ou encore pour obtenir des informations ou des copies de documents, la Fédération s'est toujours fait un devoir de répondre aux demandes des commissions scolaires dans les meilleurs délais possible, souvent même sur-le-champ.

De plus, bien qu'ils ne soient pas classés au rang des priorités d'action, de nombreux dossiers qui ont un impact certain sur l'organisation des services éducatifs et sur l'administration scolaire ont fait aussi l'objet d'études et de représentations de la part de la Fédération. Les pages qui suivent donnent un aperçu sommaire de ces différents services aux commissions scolaires.

Les relations du travail

Devant la nécessité constante de défendre, protéger et développer les intérêts de la commission scolaire employeur, la FCSCQ a accordé, encore cette année, beaucoup d'importance au dossier des relations du travail. À ce chapitre, on retrouve l'application des conventions, le règlement et l'arbitrage des griefs, les modifications aux décrets, le suivi de nombreux comités, sans oublier, bien sûr, l'interprétation de la législation et de la réglementation ayant une incidence sur les relations du travail.

L'application des conventions

Concrètement, les spécialistes en droit et en relations du travail de la Fédération ont répondu avec diligence, par téléphone ou par écrit, aux demandes d'avis et d'opinions des directeurs de personnel et des directeurs généraux des commissions scolaires. Cela représente près de 4 000 interventions au cours de l'exercice 1984-1985.

De plus, pour que les commissions puissent faire face facilement aux nombreux changements qui sont survenus dans le dossier des relations du travail au cours de l'année, la Fédération leur a fait parvenir des bulletins *Info-Relations du travail* ainsi qu'un deuxième *Document consolidé des sentences arbitrales dans le secteur de l'éducation* qui est maintenant mis à jour mensuellement. Ce document est venu s'ajouter à celui que les commissions scolaires ont reçu l'an dernier et qui portait sur les sentences 1 à 3 000.

Des rencontres d'information

D'autre part, au cours du mois de février, la Fédération a tenu ses rencontres annuelles avec les directeurs de personnel dans toutes les régions du Québec. À l'ordre du jour des informations sur la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la Loi 65 ainsi que sur les implications légales qui régissent l'embauche des personnes handicapées. La Fédération a profité de l'occasion, également, pour faire le point sur l'état de la jurisprudence arbitrale, les problèmes particuliers d'application des conventions, les amendements qui ont été apportés à celles-ci en cours d'année, le suivi à la négociation (comité mixte, baisses et intégration, assurances) ainsi que sur les résultats de la consultation sur le nouveau mode de négociation.

De plus, les conseillers en relations du travail ont tenu régulièrement des rencontres avec certaines tables régionales de directeurs de personnel ainsi qu'une session d'information sur les mesures disciplinaires avec les cadres de commissions scolaires.

Les modifications aux conventions collectives

Les efforts déployés par la partie patronale, au cours de l'année 1984, afin de remporter certains effets des décrets sur les employés et les organisations scolaires, se sont concrétisés par un grand nombre de modifications aux conventions collectives. Cette série inhabituelle d'amendements a incité la Fédération à repenser et à revoir la procédure de consultation de ses membres entre les rondes de négociations afin que soit maintenu un contact plus fréquent et plus efficace entre le palier de négociation provincial et le palier local.

Les modifications aux décrets tenant lieu de conventions collectives ont porté, notamment, sur les sujets suivants: le renvoi et le non-renouvellement d'ancienneté, les besoins et les excédents d'effectifs, les mesures de réception, les modifications de la tâche des enseignants, les congés parentaux, les annexes diverses, et les amendements aux conventions des commissions scolaires Cité et Kativik.

Le comité mixte

Par ailleurs, en 1984-1985, les commissions scolaires ont été représentées par les professionnels de la direction des relations du travail au sein de plusieurs comités qui ont des incidences importantes sur la gestion de leurs ressources humaines.

Ainsi, on se souviendra du du printemps 1983, le Premier ministre s'était engagé à mettre sur pied un mécanisme qui permettrait aux parties patronale (FCSCQ, MEQ, Conseil du trésor, Association des commissions scolaires protestantes du Québec) et syndicale (CEQ, FACT, PAPT) de poursuivre les discussions sur la tâche des enseignants, les changements technologiques et l'emploi des personnels. L'objectif de ce comité mixte était de s'entendre sur la définition des problèmes et sur des hypothèses de solutions à débattre ensuite en négociation.

C'est dans ce contexte que la Fédération a assumé le leadership de la consultation qui s'est tenue au mois de novembre 1984 sur la tâche des enseignants. Les solutions mises de l'avant par la partie patronale du comité mixte ont semblé apporter des réponses satisfaisantes aux problèmes vécus par les commissions scolaires. C'est sur cette base que les discussions ont repris en décembre avec la CEQ et qu'a été élaborée l'hypothèse de règlement rendue publique en mars.

Le comité de négociation des normes et des modalités de transfert et d'intégration

Dans le cadre d'un protocole intervenu au mois de novembre 1984 entre la CEQ et ses groupes affiliés ou associés, la FCSCQ et le MEQ, des ententes ont été conclues en février 1985 afin d'apporter des amendements aux conventions collectives des employés de commissions scolaires touchés par le processus de transfert des personnels lors de fusion ou d'intégration anticipée de commissions. Concernant les autres centrales syndicales, les discussions se sont poursuivies et certaines ententes ont été signées en mars.

Le comité sur la révision des assurances collectives

Ce comité travaille actuellement à la mise en place d'un mode de facturation complètement informatisé et plus simple pour les commissions scolaires.

Le comité sur la classe d'emploi — secrétaire d'école

À l'automne 1984, une nouvelle classe d'emploi a été créée: celle de secrétaire d'école, qui touche environ 2 000 employés du réseau. À cet effet, la Fédération a participé à de nombreuses rencontres avec les syndicats afin de déterminer les modalités d'application de la classe d'emploi et de l'échelle des salaires. Un accord final est intervenu le 5 novembre 1984 avec la Fédération des employés de services publics inc. (CSN).

Les comités de convention

La direction des relations du travail a participé aussi aux travaux des comités prévus pour l'application des différents décrets. Ces comités sont:

- le comité de la description de l'emploi-type du professionnel;
- le comité d'étude sur l'abandon/tâche des enseignants;
- le comité sur l'éducation des adultes;
- le comité sur la révision du chapitre des assurances;
- le comité sur les mesures de réception des enseignants;
- le comité d'étude sur l'organisation de la tâche des enseignants pour 1984-1985;
- le comité de perfectionnement des professionnels;
- le comité de perfectionnement des enseignants;
- les cinq comités d'assurances;
- le comité de réclassification intersectorielle;
- le bureau national de placement.

Le plan d'embauche des personnes handicapées

Par ailleurs, à la demande de l'Office des personnes handicapées du Québec, le service des relations du travail a collaboré avec cet organisme à l'élaboration d'un modèle de plan d'embauche afin de permettre aux commissions scolaires de répondre aux exigences des articles 63 et 64 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. Depuis le 1er juillet 1984, cette loi oblige chaque employeur de 50 employés et plus à soumettre un plan par lequel il s'engage à appliquer des actions concrètes et significatives dans le but de promouvoir l'intégration au travail des personnes handicapées.

Le modèle de plan d'embauche élaboré par la Fédération a été conçu en tenant compte de l'ensemble des contraintes caractérisant la gestion des ressources humaines en milieu scolaire. La très grande majorité des commissions scolaires ont résolu d'adopter le modèle proposé par la Fédération.

Le système d'arbitrage

Bon an, mal an, l'arbitrage constitue toujours un dossier de taille pour la Fédération. Environ 3 000 griefs ont été déposés cette année auprès des commissions scolaires par les différents syndicats et associations d'employés. Pour que les commissions puissent régler à leur avantage, la Fédération a participé à toutes les nominations des présidents de tribunal d'arbitrage.

La FCSCQ a représenté, également, les commissions scolaires à la fixation mensuelle des rôles et s'est efforcée de bien équilibrer les jours d'audition afin de ne pas surcharger les commissions concernées et, ainsi, leur permettre une défense diligente de leurs dossiers.

De plus, un réseau de 17 procureurs a été offert aux commissions pour défendre leurs intérêts lors d'arbitrage. En outre, la Fédération a investi environ 80 000 $ dans le coût de la procuration des griefs.

Soulignons, enfin, que la FCSCQ a participé, au cours du dernier exercice, aux nombreuses rencontres du comité de règlement rapide de griefs. Les 548 griefs qui ont été réglés par ce mécanisme ont résulté en une économie substantielle de temps et d'argent.

Le tableau suivant représente l'état du traitement des griefs selon les conventions collectives, du 1er avril 1984 au 31 mars 1985.

ÉTAT DU TRAITEMENT DES GRIEFS (1984-1985)

	Enseignants	PNE	Soutien	Total
Dossiers actifs au 31 mars 1984	2933	1260	2222	6415
Dossiers déposés du 1er avril 1984 au 31 mars 1985	1053	610	1062	2725
Dossiers réglés du 1er avril 1984 au 31 mars 1985	2190	564	1185	3949
Dossiers actifs au 31 mars 1985 (dossiers en délibéré inclus)	1796	1306	2099	5201

L'élaboration et l'application des conditions de travail des hors cadres, cadres et gérants

D'autre part, les conditions de travail de base (rémunération, sécurité d'emploi, recours et droit d'appel) des directeurs généraux, des cadres de service et des gérants, et du personnel de direction des écoles, sont discutées au palier national par le biais de comités particuliers à chaque groupe. Ce sont: le comité des directeurs généraux (CDG), le comité consultatif des cadres (CCC) et le comité du personnel de direction des écoles (CPDE).

Au cours de l'exercice 1984-1985, les travaux des comités ont porté particulièrement sur la politique salariale 1984-1985, le régime d'assurances collectives pour les cadres à temps partiel, et l'utilisation des caisses de congés-maladie.

Par ailleurs, en ce qui regarde l'application des conditions de travail de ces personnels, les représentants de la Fédération ont été très actifs au sein du comité consultatif national de perfectionnement des administrateurs (CCNPA), des comités de recours et d'appel, et du comité de placement des cadres. La FCSCQ a participé, aussi, à l'application des conditions de travail de ces catégories de personnel en répondant aux nombreuses demandes d'interprétation ou de support professionnel venant des commissions scolaires.

Les affaires d'ordre juridique

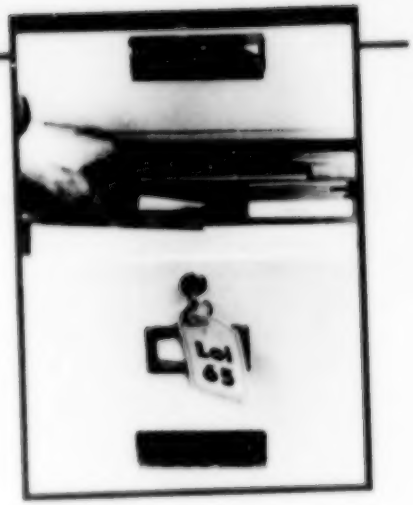

L'exercice 1984-1985 a été fertile en activités d'ordre juridique. Plus de 180 commissions scolaires ont consulté les avocats conseils de la direction de la gestion des affaires scolaires. Certains sujets ont particulièrement retenu l'attention :

- l'interprétation de la Loi sur l'instruction publique et les différents règlements ;
- l'interprétation et l'application des contrats de transport scolaire ;
- l'analyse des difficultés reliées au règlement de délégation de pouvoir dans les commissions scolaires ;
- l'étude de la responsabilité civile reliée à l'organisation des brigades scolaires de sécurité routière.

La ponction de $40 millions

En juillet 1984, la Cour supérieure a rejeté les arguments de la Fédération et de quatre commissions scolaires visant à faire déclarer nul l'article 2.9.3.3 des règles budgétaires 1983-1984. Cette disposition visait à récupérer auprès des commissions scolaires une somme totale de 540 millions, prise en partie à même les surplus accumulés par celles-ci. Cette cause a été portée en appel devant la Cour d'appel du Québec. L'audition devrait avoir lieu avant la fin de l'année 1985.

La Loi 3

De janvier à mars, la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public (Loi 3) a également fait l'objet d'études particulières de la part des services juridiques.

Le jugement sur la Loi 57

Le 20 décembre 1984, la Cour Suprême du Canada a rendu un jugement unanime déclarant nuls et ultra vires les articles de la Loi 57 qui avaient pour effet de limiter le pouvoir de taxation des commissions scolaires à 6 p. cent de leurs dépenses nettes ou 25 cents du 100 dollars d'évaluation. Le principal effet du jugement a été de faire disparaître cette limite et de permettre aux commissions de taxer selon leurs besoins sans obligation de tenir un référendum.

La Loi 65

Au printemps 1984, les avocats conseils de la Fédération ont mis la touche finale au Manuel d'application de la Loi 65 portant sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Fruit de six mois de travail, ce document que les commissions scolaires ont reçu lors d'une présentation provinciale à Montréal et à Québec, les 8 et 10 mai 1984, vise à instrumenter les commissions scolaires sur leurs droits et leurs obligations, en regard de cette nouvelle loi. De plus, tout au long de l'année, des rencontres régionales ont été tenues au cours desquelles les commissaires d'écoles et le personnel des commissions scolaires ont été informés de son contenu et surtout des aspects qui s'appliquent plus particulièrement aux commissions scolaires.

Les intérêts sur emprunts temporaires 1973-1974

Toutes les procédures dans cette cause sont maintenant terminées. L'honorable juge l'appel a pris la cause en délibéré et le jugement est attendu prochainement. Rappelons que l'action dans ce dossier avait été entreprise par la commission scolaire des Mille-Îles qui poursuivait le Procureur général du Québec et le ministère de l'Éducation en réclamation des montants non versés à la commission au titre des intérêts sur emprunts temporaires 1973-1974.

La Loi de la FCSCQ amendée

Depuis le 20 décembre 1984, la Fédération a le pouvoir de former des corporations sans but lucratif aux fins de services pour les commissions scolaires, membres ou non membres. L'Assemblée nationale du Québec a accepté, en effet, de modifier en ce sens la Loi constituante de la FCSCQ (Loi 244). La Fédération a donc réalisé, en un temps record, un mandat que lui avait confié l'assemblée générale de mai 1984.

L'information à la Fédération

Encore cette année, la direction des communications a tout mis en œuvre pour que les commissions scolaires demeurent à la fine pointe de l'information sur tout ce qui les touche, tant aux plans politique et administratif, qu'au plan des services qui leur sont offerts.

L'évolution des dossiers, nouvelles lois ou réglementations qui les affectent, actualités dans le monde de l'éducation, tout la FCSCQ n'a rien manqué pour informer adéquatement ses membres et aussi pour sensibiliser la population aux actions des commissions scolaires.

Le bulletin *Le commissaire d'écoles*

Ainsi, depuis le mois d'août 1984, des efforts importants ont été consacrés au bulletin *Le commissaire d'écoles* afin de le rendre à la fois plus informatif, plus facile et plus agréable à lire. Une attention toute spéciale a été portée à la rédaction et à la présentation des articles auxquelles s'est greffé un graphisme plus dynamique, mieux adapté aux habitudes de lecture qui se sont développées en Amérique du Nord au cours des dernières années. À la chronique juridique, deux autres sont venues s'ajouter, une chronique de négociation sur les relations du travail et une autre sur les activités régionales des Commissions. Soulignons, également, qu'à la demande des milieux, le tirage du *Commissaire d'écoles* est passé de 7 600 à 11 600 exemplaires.

De plus, afin de s'assurer que le bulletin réponde vraiment aux goûts et aux besoins de ses lecteurs, un sondage a été effectué au printemps afin de recueillir commentaires et suggestions. L'objectif : améliorer continuellement le principal outil d'information de la Fédération qui, à tous les mois, fait le point sur les différentes actions de l'organisme en accordant, notamment, une attention toute spéciale au suivi des priorités.

Il faut ajouter à ce large éventail d'informations, les 46 numéros de la *Revue de presse* hebdomadaire, tirée à 222 exemplaires, qui ont permis aux commissions scolaires qui en ont fait la demande de faire le tour rapidement de l'actualité dans le monde de l'éducation. En bout de ligne, cela représente annuellement plus de 4 000 articles, éditoriaux et dossiers.

Les conférences de presse

D'autre part, si les commissions scolaires ont continué d'occuper une place importante dans l'actualité c'est, pour une bonne part, en raison du succès des conférences de presse d'envergure nationale qu'a orchestrées la direction des communications au cours du dernier exercice. Elles ont porté sur le financement des commissions scolaires, la campagne de promotion en éducation des adultes et le projet de restructuration scolaire. Non seulement la Fédération a sensibilisé, ainsi, la population aux prises de position des commissions scolaires dans ces différents dossiers mais elle est allée chercher, également, son appui comme ce fut le cas dans le dossier de la restructuration scolaire.

Cette visibilité des commissions scolaires a eu pour effet direct d'ancrer encore plus leur leadership dans la société québécoise en tant que gouvernement local scolaire. Les bonnes relations qu'a entretenues l'équipe des communications avec la presse ne sont pas étrangères à cette situation.

Les communications électroniques

Par ailleurs, la phase d'implantation du système de courrier électronique BAL (Boîte aux lettres) étant terminée, la Fédération a été en mesure, cette année, de l'exploiter davantage. Il est venu appuyer un service de télex (Telecom) et un réseau téléphonique qui a contribué à rendre instantanément des centaines de services directs aux commissions scolaires à chaque semaine. Il va sans dire que la Fédération mise beaucoup sur son système de courrier électronique pour informer rapidement les commissions scolaires lors des prochaines négociations dans les secteurs public et parapublic. Il s'agit pour les commissions scolaires de conserver l'habitude qu'elles ont acquise, au fil des derniers mois, de vérifier tous les matins si la FCSCQ a laissé du courrier dans leur boîte aux lettres électronique. Signalons, enfin, que la Fédération a fait des pressions pour que toutes les commissions scolaires puissent avoir accès à ce système sans avoir à débourser des frais d'appels interurbains.

L'impression et la diffusion de documents

L'impression et la diffusion de près de mille documents ont constitué, encore cette année, l'un des volets les plus importants du service d'information. Environ quatre millions et demi de pages ont été ainsi imprimées, revisées, mises en forme et acheminées aux commissions scolaires des quatre coins de la province. Le présent rapport annuel, l'aide-mémoire, la liste alphabétique des commissions scolaires, la *Revue de presse* et le bulletin *Le commissaire d'écoles* ne sont que quelques-uns des instruments qui ont été préparés par la direction des communications de la Fédération pour une meilleure information des membres.

Les regions

Au cours de l'exercice 1984-1985, les principales activités d'animation et d'information dans les régions ont porté sur la restructuration scolaire (loi 3), la consultation sur l'invention du processus de négociation et le financement des commissions scolaires.

Plusieurs rencontres régionales ont eu lieu regroupant, tantôt les présidents et les directeurs généraux, tantôt les délégués à l'assemblée générale de la Fédération. Ces rencontres ont permis une meilleure compréhension des dossiers de consultation et ont fait en sorte que les commissions scolaires soient continuellement au courant de leur évolution, principalement dans celui de la restructuration scolaire.

Dans plusieurs régions, ces réunions ont eu lieu immédiatement avant celles du conseil d'administration et des deux assemblées générales, ce qui a permis aux membres du conseil de mieux connaître le pouls du milieu sur les dossiers majeurs de la Fédération et d'assurer, par le fait même, une plus grande implication des commissions scolaires dans les orientations de leur organisme provincial.

Enfin, la Fédération a profité des réunions du conseil d'administration pour tenir des séances de travail sur des points techniques avec les coordonnateurs (voir l'annexe II en page 25) afin qu'ils soient parfaitement au courant des dossiers. La FCSCQ n'a rien négligé pour instrumenter adéquatement les coordonnateurs afin qu'ils puissent jouer à fond leur double rôle qui consiste à être au service des commissions scolaires de leur région tout en agissant comme supports techniques aux membres du conseil d'administration de qui relèvent la responsabilité et le leadership de la concertation régionale.

La GRICS

Le 5 novembre 1982, la Fédération a mis sur pied la GRICS — Gestion du réseau informatique des commissions scolaires — pour que ces dernières puissent décider du développement et de la facturation des services collectifs en informatique selon leurs besoins et leurs ressources. À la fin de janvier 1985, conformément à une décision de l'assemblée générale de mai 1984, la FCSCQ a déposé une demande d'incorporation de la GRICS au ministère des Institutions financières, qui lui a d'ailleurs octroyé le 26 février.

Ce nouveau statut a eu pour effet de doter la GRICS des assises juridiques nécessaires pour lui permettre de répondre plus adéquatement aux attentes et aux besoins des commissions scolaires. La Fédération a continué, ainsi, à assumer son leadership dans le dossier de la gestion informatique en prenant les moyens pour que les commissions scolaires aient verbalement en main tous les leviers de décisions qui leur permettront de renforcer leur emprise sur le financement et le développement de leur réseau collectif.

Concrètement, la GRICS a donc le pouvoir de conclure toute entente avec les commissions scolaires et les entreprises privées. Elle peut aussi emprunter, louer, vendre ou acheter des biens, meubles ou immeubles, ou encore, engager du personnel sans passer par la fonction publique. À signaler que la composition du conseil d'administration où une place régionale continue d'être un élément primordial dans la structure de fonctionnement de la GRICS. (Voir l'annexe III en page 25) Rappelons qu'il est composé majoritairement de directeurs généraux délégués par les commissions scolaires.

De nombreux services

Au cours de la dernière année, la GRICS a offert de nombreux services aux commissions scolaires. À titre d'exemples, mentionnons l'achat massif de logiciels, de formulaires spéciaux pour les services informatiques comme les bulletins et les chèques de paye, un service d'animation, le développement et l'implantation de nouveaux systèmes, la modernisation du réseau de télécommunication, l'achat regroupé de micro-ordinateurs à des fins pédagogiques, etc. Les personnes intéressées à en connaître davantage peuvent consulter le rapport annuel de la GRICS.

Le Catalogue provincial des équipements

À la suite de la décision du ministère de l'Éducation, l'été dernier, d'arrêter la mise à jour et la production du Catalogue provincial des équipements (CPE), la Fédération a entrepris des pourparlers avec le MEQ afin d'examiner la possibilité de prendre en charge ce service aux commissions scolaires. Un mandat a été donné en ce sens par le bureau de direction de la Fédération, le 24 septembre 1984. La FCSCQ a voulu ainsi répondre à un besoin exprimé par les commissions scolaires qui, selon une étude réalisée l'an dernier, souhaitaient son maintien dans une proportion de 90 p. cent.

Rappelons que le C.P.E. se présente sous la forme de micro-fiches informatisées accompagnées d'un guide d'utilisation pour les usagers. Pour chaque type d'activités des écoles et des commissions scolaires, le Catalogue fournit la liste des articles et des équipements nécessaires à leur réalisation ainsi que la liste des produits disponibles et conformes aux exigences pédagogiques et administratives.

Un protocole d'entente

Le 15 février 1985, un projet de protocole d'entente avec le MEQ a été soumis au bureau de direction et approuvé par ce dernier. L'entente prévoit que le MEQ financera les coûts reliés au transfert et à l'administration du Catalogue jusqu'au 30 juin 1988. Quant à la mise en place de l'ensemble de l'opération, dont l'autofinancement était une condition sine qua non, elle se déroulera jusqu'au 1er juillet 1985.

Le maintien de cet instrument permettra aux commissions d'exercer un contrôle sur la qualité et la quantité des achats d'équipements, d'améliorer la gestion des inventaires, et de rencontrer avec plus d'efficacité les objectifs des programmes pédagogiques.

Les assurances

Au cours de la dernière année, la Fédération s'est attaquée à la mise à jour du programme d'assurances complémentaires qu'elle offre aux commissions scolaires depuis 1979.

En effet, des améliorations ont été apportées aux polices d'assurance-responsabilité auxquelles adhèrent 130 commissions. Rappelons que ce type d'assurance couvre les risques non assurés par le régime d'indemnisation du ministère de l'Éducation.

Ainsi, dès avril 1984, un document d'information a été préparé à l'intention des commissions scolaires afin de les informer des changements apportés au programme. Les courtiers de la Fédération en ont profité, également, pour dresser un bilan du plan directeur des assurances pour les trois dernières années qui est apparu fort positif. À titre indicatif, soulignons que les commissions scolaires qui ont participé à ce programme au cours de ces années ont économisé en moyenne 12 p. cent des coûts généralement demandés sur le marché pour des couvertures similaires.

La Fédération a procédé, aussi, dans le courant de l'année, à l'étude des protections concernant l'assurance de la responsabilité civile générale et celle de la responsabilité complémentaire, dite « umbrella ». Les commissions seront informées des développements sur ces deux sujets d'ici le mois de juillet.

La sécurité routière en milieu scolaire

Depuis novembre 1983, la Fédération participe aux travaux du Comité provincial de concertation portant sur les programmes de sécurité routière en milieu scolaire. Essentiellement, le mandat du Comité est de déterminer le niveau d'implication des divers intervenants dans le développement et la diffusion des programmes de sécurité routière en milieu scolaire.

Parmi les sujets qui ont fait l'objet de réflexions et de préoccupations au cours de l'exercice 1984-1985, mentionnons la rentrée scolaire, la fête d'automne (Halloween), l'opération printemps (sécurité à bicyclette) et, plus particulièrement, la responsabilité civile et les brigades scolaires de sécurité routière.

Concernant plus spécifiquement les brigades scolaires, la Fédération, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, l'Automobile et Touring Club du Québec et la Régie de l'assurance automobile, a produit un document d'information dans le but de clarifier les responsabilités des principaux intervenants (commissions scolaires, écoles et parents) en ce qui a trait à l'implantation et à l'animation d'une brigade scolaire de sécurité routière.

Le transport scolaire

Depuis le mois de septembre 1984, en concertation avec les commissions scolaires, la Fédération a abordé l'étape importante du suivi à la réforme du transport scolaire de 1980-1981 qui a consacré en quelque sorte les commissions scolaires maîtres d'œuvre dans ce secteur. Comme les objectifs du plan triennal 1982-1985 ont été atteints, la Fédération s'est attachée que les acquis seraient maintenus en plus d'évaluer les améliorations à apporter.

Du mois de septembre au mois de février 1985 donc, la Fédération a eu de nombreuses rencontres et discussions avec le ministère des Transports concernant l'élaboration du plan triennal pour le transport scolaire 1985-1988 et sur le projet de règles budgétaires 1985-1986.

En outre, le groupe de travail de la Fédération dans ce dossier s'est réuni à une douzaine de reprises pour étudier les différents éléments du cadre financier du transport scolaire pour les trois prochaines années, le projet de règles budgétaires et le manuel de gestion. Les 79 commissions qui offrent des services de transport pour un budget total d'environ un milliard de dollars, ont été consultées. De plus, des entreprises de transport scolaire en région et l'Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ) ont eu des rencontres avec la Fédération afin de faire valoir leur point de vue dans ce dossier.

Un mémoire

À la mi-février, la Fédération était en mesure de soumettre un mémoire au ministre des Transports. Il comportait dix-sept recommandations qui visaient principalement à consolider le cadre financier pour les trois prochaines années. Le mémoire s'appuyait sur les quatre principes suivants :

- Le maintien des services à la clientèle scolaire en qualité et en quantité suffisante. Aucune commission scolaire ne devrait avoir de compressions budgétaires qui l'obligeraient à réduire les services prévus par les lois et les règlements.
- L'équité dans la distribution des ressources entre les commissions.
- L'assurance de la rentabilité et de la stabilité des entreprises. Le financement doit prévoir le renouvellement normal de la flotte d'autobus.
- Le suivi de la réforme de 1981 doit se poursuivre.

De plus, une attention toute particulière a été portée au transport des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, et des élèves handicapés.

Les commissions scolaires ont pu prendre connaissance des différents développements dans tout ce dossier lors d'une rencontre nationale sur le transport scolaire les 6 et 7 mars dernier. D'ailleurs, à cette occasion, elles ont reçu la version révisée du manuel de gestion et du contrat type.

Somme toute, la Fédération n'a ménagé aucun effort dans ce dossier pour que le plan triennal qui débutera le 1er juillet 1985 réponde aux attentes des commissions scolaires.

Le droit d'auteur

Depuis le printemps dernier, la Fédération a collaboré activement au comité mis sur pied par les ministères de l'Éducation et des Affaires culturelles concernant la reprographie d'œuvres protégées par le droit d'auteur, imprimées dans les établissements scolaires du Québec.

Le comité, formé de représentants de trois commissions scolaires et de trois établissements privés auxquels s'est associée la FCSCQ, a travaillé tout l'automne à la conception d'une formule qui permettrait de recueillir les informations susceptibles de fournir au gouvernement et à l'Union des écrivains québécois (UNEQ), les moyens de redistribuer équitablement les sommes d'argent prévues à cette fin.

Ce n'est qu'au début de 1985 que certaines commissions scolaires ont commencé à expérimenter un mode d'enregistrement des reprographies. Les résultats de cette mise à l'essai devraient être connus avant le 30 juin 1986. Ensuite, une entente pourrait être conclue entre le MEQ, l'UNEQ et la FCSCQ.

D'ores et déjà, les commissions scolaires ont retiré de cette démarche un droit de reprographie. Elles peuvent, en effet, profiter actuellement d'une licence qui leur permet de reprographier une œuvre jusqu'à concurrence de 25 pages ou 10 p. cent pour un même groupe-cours, ce qui représente un avantage certain. Les résultats de l'expérience en cours pourraient, dans le futur, être profitables aux commissions scolaires, tant du plan pédagogique qu'administratif.

Les règles budgétaires 1985-1986

La dernière année a vu la Fédération travailler activement à bonifier les règles budgétaires 1985-1986. Pour ce faire elle a participé aux délibérations de nombreux comités, notamment le comité d'allocation des ressources, le comité sur la sécurité d'emploi du personnel enseignant et le comité sur le coût subventionné par enseignant.

Au mois d'août, la FCSCQ a fait part au MEQ des dossiers qu'elle désirait traiter en priorité concernant le financement des commissions scolaires pour l'exercice 1985-1986. En tout et partout, une quinzaine de rencontres ont eu lieu entre les mois de septembre et décembre.

Trois principes à respecter

La FCSCQ a rappelé au MEQ que la commission scolaire est un gouvernement local et qu'à ce titre, elle devrait avoir la possibilité de prendre les décisions qui s'imposent dans la gestion de son enveloppe budgétaire. La représentante des commissions scolaires a insisté, en outre, sur le fait que le projet de règles budgétaires devrait, au minimum, respecter les trois principes suivants : l'équité dans la distribution des ressources, la responsabilisation des commissions dans la gestion des deniers publics et le maintien de la stabilité du réseau.

Par ailleurs, en janvier, la Fédération a préparé deux documents en concertation avec le comité allocation des ressources réseau et le groupe de travail sur le financement des commissions scolaires en vue de les aider à préparer leur mémoire sur les règles budgétaires 1985-1986. Ces documents ont été transmis aux présidents et aux directeurs généraux des commissions scolaires ainsi qu'aux cadres et aux directeurs d'école. Les commissions ont eu jusqu'au 4 mars pour faire connaître au Ministère leurs réactions face au cadre financier proposé.

Parallèlement à ces actions soutenues qui ont contribué à faire avancer le dossier dans le sens des intérêts des commissions scolaires, la Fédération a aussi fait parvenir un mémoire au ministre de l'Éducation au cours du mois de mars, fruit de nombreuses rencontres avec les différents organismes du monde de l'éducation et d'une consultation de toutes les commissions scolaires. Dans ce mémoire la Fédération a fait clairement ressortir les problèmes rencontrés par ses membres dans l'application prévue du projet de règles budgétaires.

L'éducation des adultes

« L'*Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes* », la Société de formation à distance et la campagne nationale de promotion des services de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires, ce sont trois dossiers majeurs qui ont retenu l'attention de la Fédération dans ce secteur d'activités en 1984-1985.

L'Énoncé d'orientation et plan d'action

La Fédération a fait connaître sa position sur cet énoncé lors de la rencontre nationale organisée par le gouvernement, en mai 1984. Son intervention a principalement porté sur la spécificité de l'éducation des adultes, l'accessibilité, le partage des responsabilités, le financement de l'éducation populaire et la mise en œuvre de l'Énoncé.

Elle a déploré, entre autres choses, le transfert des conseillers pédagogiques en formation en industrie au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. En conférence de presse, le 15 août, le président de la Fédération a demandé un moratoire d'un an sur le déplacement de ces effectifs.

De plus, la FCSCQ a participé, au cours de l'année, aux travaux du comité du MEQ sur l'implantation de la politique de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires. La restructuration de la Direction générale de l'éducation des adultes a été au centre des préoccupations du comité. La Fédération a collaboré aussi à une rencontre nationale des directeurs généraux et des directeurs de l'éducation des adultes qui s'est tenue les 29 et 30 octobre 1984, et s'est impliquée dans la préparation de la seconde rencontre nationale qui a eu lieu les 23 et 24 mai à Montréal.

La formation à distance

Par ailleurs, à l'automne, la Fédération a rencontré à quelques reprises des représentants de la Fédération des cégeps et du MEQ en vue de mettre en place la Société de formation à distance. Des développements dans ce dossier sont prévus en 1985-1986. Rappelons que l'énoncé d'orientation et plan d'action prévoit la création d'une telle société gérée, financée et développée par le réseau des commissions scolaires et celui des collèges. En outre, il est prévu que la Direction des cours par correspondance du MEQ y soit intégrée.

La campagne nationale de promotion

D'autre part, au cours de l'été 1984, la Fédération a assumé le leadership d'une campagne nationale de promotion des services de l'éducation des adultes, en collaboration avec la Table des responsables de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires du Québec (TREAQ). La campagne, qui s'est tenue du 17 au 21 août 1984, avait pour thème : « Ce qu'on ne sait pas peut faire mal ». C'est par une conférence de presse d'envergure nationale que la Fédération a procédé à son lancement. L'évaluation qui en a été faite durant les mois de février et de mars a été concluante. Les commissions sont fort intéressées à poursuivre l'expérience pour l'exercice 1985-1986. Les préparatifs en vue de la prochaine campagne sont bon train.

L'adaptation scolaire

Par ailleurs, trois dossiers importants ont fait l'objet des préoccupations de la Fédération durant l'exercice 1984-1985 en ce qui regarde l'adaptation scolaire : les ententes MEQ-MAS, le transport des élèves handicapés vis.ell et auditifs et la conférence « À part, égale » sur l'intégration sociale des personnes handicapées.

Les ententes MEQ-MAS

Ce dossier a progressé au cours de la dernière année. Un nouveau document a été produit par la Mission interministérielle MEQ-MAS portant sur un plan d'organisation des services éducatifs pour les enfants inadaptés socio-affectifs. Ce document a été soumis à la consultation des commissions scolaires au printemps 1985. Les résultats seront connus en juin et les nouvelles ententes entreront en vigueur possiblement à l'automne.

La réaction de la Fédération s'est située dans le sens de la position qu'elle a prise, à l'automne 1983, dans son document intitulé « L'organisation des services aux élèves en difficulté ». Essentiellement, la FCSCQ a invité tous les intervenants aux niveaux local, régional et provincial à une coordination et à une concertation véritable.

Le transport des élèves handicapés visuels et auditifs

En collaboration avec les associations des parents d'élèves handicapés visuels ou auditifs, la Fédération s'est penchée, également, sur la problématique du transport scolaire des élèves qui utilisent des services de transport adapté. Par l'intermédiaire de son comité permanent du transport, la Fédération s'est donné comme objectif de répondre aux besoins réels des enfants et des parents concernés en faisant les recommandations appropriées dans un mémoire qu'elle a fait parvenir au ministère des Transports du Québec (MTQ), à la fin de février, relativement au cadre financier 1985-1988.

Globalement, la FCSCQ a demandé au MTQ de respecter les engagements gouvernementaux d'intégration sociale de la personne handicapée et, conséquemment, de consentir aux commissions scolaires une marge de manoeuvre suffisante et des ressources financières adéquates pour répondre à ce besoin spécifique.

La Fédération a insisté, en outre, pour que le Ministère établisse un mécanisme visant à favoriser le rapprochement parents-enfants en permettant d'augmenter le nombre de voyages des personnes handicapées ou inadaptées, selon les besoins identifiés par le plan de services de la commission scolaire.

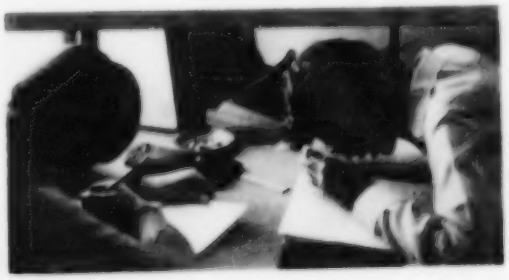

L'intégration des personnes handicapées

Par ailleurs, la Fédération a participé, à la fin de février, à la conférence « À part, égale » sur l'intégration sociale des personnes handicapées.

La position de la FCSCQ s'est inscrite dans le suivi des orientations qu'elle a mises de l'avant lors du Sommet socio-économique sur l'intégration des personnes handicapées de décembre 1981. Deux résolutions en particulier ont retenu l'attention. La première invitait les commissions scolaires à se doter des moyens nécessaires pour accepter tous les enfants en classe régulière, et à justifier le retrait d'un enfant si un motif sérieux empêchait son maintien dans cette classe. La deuxième souhaitait que des mécanismes soient développés dans les commissions scolaires pour assurer une participation accrue des parents. Un suivi à cette conférence devrait être donné en 1985-1986.

La formation professionnelle des jeunes

D'autre part, en avril 1984, la Fédération a fait parvenir au ministre de l'Éducation trente recommandations concrètes pour une formation professionnelle de qualité, en réaction aux documents de consultation du MEQ rendus publics en juin 1983.

La FCSCQ a participé aussi, au cours de la dernière année, à la réflexion qui s'est tenue sur la formation professionnelle des jeunes, au sein du comité mixte. Deux sujets en particulier ont retenu l'attention : le report d'un an de l'implantation du régime pédagogique et, conséquemment, de la formation professionnelle, et l'implantation des cheminements particuliers qui remplaceront le niveau d'enseignement secondaire professionnel court. Dans le cadre de ces travaux, la Fédération a fait en sorte que les orientations du comité soient conformes à ses recommandations.

Actuellement, la FCSCQ suit de près les premiers jalons que s'apprête à poser le MEQ dans son implantation des orientations en formation professionnelle.

Les services complémentaires aux élèves

La Fédération a convenu aussi, dans son plan d'action 1984-1985, de continuer à participer aux travaux du comité consultatif du ministère de l'Éducation sur les services complémentaires aux élèves. Le mandat du comité : produire des guides d'application des politiques relativement à ces services. Soulignons, toutefois, que les travaux dans ce dossier ont repris seulement après l'adoption de la Loi 3, ses incidences étant très grandes dans ce dossier.

Les discussions ont porté sur un encrage de politique et un guide d'orientation sur les services éducatifs complémentaires et sur l'opportunité de tenir des colloques régionaux sur ces services. De plus, le sport scolaire et les services sociaux dans les commissions scolaires ont fait l'objet d'une réflexion des membres du comité.

Par ailleurs, après avoir été adaptées à la nouvelle Loi sur l'enseignement primaire et secondaire, les diverses publications sur les services complémentaires aux élèves ont été acheminées, ce printemps, dans toutes les commissions scolaires.

Le sport scolaire

À cause de l'importance qu'elle accorde à la pratique du sport à l'école, la Fédération s'est vu décerner le titre d'organisme ayant le plus contribué à développer le sport scolaire, lors du premier gala d'excellence du sport scolaire québécois qui s'est tenu à Québec, au mois de mai 1984.

Dans les mois qui ont suivi, la FCSQ a pu confirmer cette réputation en accentuant ses discussions avec les différents intervenants du sport scolaire, par le truchement de sa participation à un comité d'experts mis sur pied en 1984 par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Le mandat global de ce comité a consisté à donner un second souffle au développement sportif de base auprès de la jeunesse québécoise. Parmi les mandats spécifiques, on retrouve l'ajustement des responsabilités des partenaires dans le développement sportif de base. On a accordé à cette mise, également, sur la nécessaire complémentarité des rôles des partenaires et, plus particulièrement, sur les notions d'organismes réalisateurs d'activités et d'organismes de services.

C'est dans ce contexte que le président de la Fédération a fait valoir qu'on doit reconnaître non seulement la municipalité, mais aussi la commission scolaire, comme maître d'oeuvre dans le domaine du loisir, lors d'une conférence portant sur la municipalité, maître d'oeuvre en loisir, en octobre 1984.

D'ici l'automne 1985, une conférence nationale sur le développement sportif de base est prévue. Elle sera précédée par des conférences régionales préparatoires. La Fédération sera une participante de première ligne, compte tenu de ses orientations sur le sport scolaire et la concertation scolaire-municipale.

Les drogues et l'alcool à l'école

D'octobre 1984 à mai 1985, la Fédération a participé, avec des représentants de tous les secteurs d'activités reliés aux jeunes (scolaire, judiciaire, social, communautaire, etc.), à cinq rencontres du Comité consultatif du ministère de l'Éducation (MEQ) sur les drogues et l'alcool à l'école.

Le comité avait pour mandat de proposer au Ministère des hypothèses de plans d'action en matière d'information, de sensibilisation et de prévention en vue d'instrumenter les commissions scolaires et leur personnel face à cette problématique. L'objectif à court terme étant de former des agents multiplicateurs qui seraient en mesure d'intervenir efficacement face au phénomène drogues et alcool. Ce dossier s'inscrit plus particulièrement dans le cadre des travaux du Comité consultatif sur les services personnels et complémentaires aux élèves.

Concrètement, un guide de référence à l'intention des personnels oeuvrant en milieu scolaire a été produit ainsi qu'un vidéogramme pouvant servir de déclencheur dans différentes situations: sessions de perfectionnement, échanges avec les élèves, sensibilisation des parents, etc. Ce vidéogramme s'ajoute à d'autres qui ont été recommandés par le comité et qui serviront de support dans la formation des intervenants scolaires et à l'information des étudiants.

Le MEQ devrait être en mesure de fournir ces instruments aux commissions au début de la prochaine année scolaire.

L'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

Le directeur général est responsable des activités de gestion et de support au pouvoir politique. Il doit coordonner tout le travail de la Fédération sous les directives du bureau de direction, du conseil d'administration ou du président général et diriger le personnel à l'emploi de la Fédération. À titre de trésorier, il doit contrôler l'état des revenus et des dépenses de l'organisme.

L'état des revenus et des dépenses

Comme les états financiers de la Fédération font l'objet d'un rapport distinct, nous n'aborderons ici ce sujet que sous l'angle des sommes perçues et dépensées selon les activités et la nature des dépenses.

Soulignons que les états financiers révèlent, pour le dernier exercice, une augmentation de 50 000 $ (2 p. cent) des revenus sur les prévisions budgétaires. Quant aux dépenses, elles ont atteint, globalement, les prévisions fixées. Le bilan pour l'exercice 1984-1985 se traduit donc par un surplus équivalent à l'augmentation des revenus.

Par ailleurs, au chapitre des immobilisations, la Fédération a remplacé une presse pour répondre au besoin de l'imprimerie et a fait l'acquisition d'un poste de travail micro-informatique de type esclave pour répondre à des besoins pressants au service de la trésorerie.

Les revenus selon la provenance

- **92%** — cotisations des membres
- **4%** — ententes de services
- **4%** — autres (intérêts, loyers)

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES EFFECTUÉES EN 1984-1985

SELON LES ACTIVITÉS

11%	activités politiques
49%	activités de support au pouvoir politique
32%	activités de représentation et de services aux membres
8%	activités régionales

SELON LA NATURE DES DÉPENSES

58%	salaires et avantages sociaux
8%	séjours et frais de déplacements
9%	frais de bureau
13%	honoraires et contrats
12%	autres (réunions de comités, gestion de l'immeuble, etc.)

Le personnel

Après une période intensive de négociation, une première convention collective de travail, d'une durée de deux ans, a été signée, le 23 mai 1984, entre la Fédération et son personnel de soutien affilié au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Deux modifications ont été apportées à la convention au cours de l'année. L'une concerne l'horaire de travail et l'autre les congés pour affaires personnelles.

Signature de la convention collective entre la FCSCQ et son personnel de soutien. De gauche à droite, Mme Andrée Lapointe, trésorière du syndicat, M. André Valiquette, représentant du SCFP, Mme Carole Larouche, présidente du syndicat, M. Jacques Chagnon, président général de la FCSCQ et M. Fernand Paradis, directeur général.

ANNEXE I

Le conseil d'administration de la FCSCQ

Région 1 **Gaspésie — Bas-Saint-Laurent**
- Guy d'Anjou
- Michel Hughes

Région 2 **Saguenay — Lac-Saint-Jean**
- André Bergeron
- Jacques Tremblay

Région 3 **Québec**
- Normand Boldue
- Marguerite M. Dorion
- Antonio Fradette
- Gabriel Légaré

Région 4 **Trois-Rivières — Centre du Québec**
- Gilles Boucher
- Martial Demers
- Diane Drouin (depuis juillet 1984)
- Bertrand Gagnier (mai et juin 1984)

Région 5 **Estrie**
- Albert Faveau
- Estelle Gobeil

Région 6 **Montréal-Nord (Laval)**
- Adelin Bosclair
- Raymond Cyr
- J. Maurice Ethier
- Lise Levy

Région 7 **Montréal-Sud (Longueuil)**
- Robert Boulanger
- Jacques Chagnon
- Charles Péron
- Raymond Ravenelle

Région 8 **Montréal-Centre (île)**
- Jean-Guy Deschamps
- Alphonso Gagliano (mai à septembre 1984)
- Jeannette A. Masse (depuis novembre 1984)
- Jacques Mongeau
- Rolande Pelletier

Région 9 **Outaouais**
- Sylvie Cadieux
- Michel Gérard Mallet

Région 10 **Abitibi-Témiscamingue**
- Guy Bellefeuille
- Jacques Lafrenière

Région 11 **Côte-Nord**
- Géraldine Couture
- Gilles Samson

Note: les membres du conseil d'administration dont le nom est précédé d'un astérisque siègent également au bureau de direction de la Fédération.

ANNEXE II

Les coordonnateurs régionaux

Région 1 **Gaspésie — Bas-Saint-Laurent**
Daniel Gagné (péninsule gaspésienne)
Pour le territoire du Bas Saint-Laurent, le poste est vacant depuis novembre 1984

Région 2 **Saguenay — Lac-Saint-Jean**
Réjean Simard

Région 3 **Québec**
André Gilbert (tout le territoire)
Rosaire Caprise (territoire de Portage-Laché)

Région 4 **Trois-Rivières — Centre du Québec**
Guy Beaudin

Région 5 **Estrie**
Norman Colgan

Région 6 **Montréal-Nord (Laval)**
Albert Lussier (territoire de Lanaudière)
Jean-Paul Vermette (le reste du territoire)

Région 7 **Montréal-Sud (Longueuil)**
André Gilbert

Région 8 **Montréal-Centre (île)**
Reginald Guérin (territoire de la CECM)
Guy Beaudin (le reste du territoire)

Région 9 **Outaouais**
Lucille Poirier

Région 10 **Abitibi-Témiscamingue**
Lise Dion

Région 11 **Côte-Nord**
Simon Lavoie

ANNEXE III

Le conseil d'administration de la Gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS)

Région 1 **Gaspésie — Bas-Saint-Laurent**
Georges Harrison, D.G. *C.R. de la Baie des Chaleurs*

Région 2 **Saguenay — Lac-Saint-Jean**
Claude Tremblay, D.G. *C.R. Lapointe*

Région 3 **Québec**
Marcel Demers, D.G. *C.S. Ancienne-Lorette*

Région 4 **Trois-Rivières — Centre du Québec**
Jean-Paul Croteau, D.G. *C.R. des Bois-Francs*

Région 5 **Estrie**
Roland Quintal, D.G.A. *C.S.C. de Sherbrooke*

Région 6 **Montréal-Nord (Laval)**
Jean Poitras, D.G. *C.S. de Sainte-Thérèse*

Région 7 **Montréal-Sud (Longueuil)**
Conrad Galipeau, D.G. *C.R. de Chambly*

Région 8 **Montréal-Centre (île)**
Linus J. Cassidy, D.G.A. *C.S. Baldwin-Cartier*

Région 9 **Outaouais**
Roland Bouchard, D.G.A. *C.R. de l'Outaouais*

Région 10 **Abitibi-Témiscamingue**
Oriel Raspel, D.G. *C.R. La Vérendrye*

Région 11 **Côte-Nord**
Thomas Maher, D.G. *C.S. Taddoussac*

Président
Sylvain Blanchette, D.G. *C.R. de Tilly*

Vice-président exécutif
Aurèle Hudon, *FCSCQ*

Secrétaire
Charles H. Desbiens, *FCSCQ*

Ministère de l'Éducation du Québec
Bernard Thibault

DSIR
Michel Verne, directeur

ANNEXE IV

Les comités et groupes de travail *

Les activités politiques

Le comité sur la qualité de l'éducation

Jacques Chagnon	Région de Montréal Sud
Réal De Guire	[illegible]
Lise Évoy	Région de Montréal Nord
Bruno Girard	[illegible]
Gabriel Légaré	Région de Québec
Michel Paquet	[illegible]
Charles Péron	Région de Montréal Sud

Le comité sur la révision du processus de négociation

André Bergeron	Région du Saguenay — Lac-Saint-Jean
Gilles Boucher	Région de Trois-Rivières — Centre du Québec
Sylvie Coallier	Région de l'Outaouais
Raymond Cyr	Région de Montréal Nord
Guy d'Anjou	Région de la Gaspésie — Bas-Saint-Laurent
Marguerite M. Doiron	Région de Québec
Jacques Laffenière	Région de l'Abitibi-Témiscamingue
Gilles Samson	Région de la Côte-Nord

Le comité sur le financement

Guy Bellehumeur	Région de l'Abitibi-Témiscamingue
Martial Demers	Région de Trois-Rivières — Centre du Québec
Jean-Guy Deschamps	Région de Montréal-Centre
Albert Favreau	Région de l'Estrie
Antoine Fradette	Région de Québec
Jacques Tremblay	Région du Saguenay — Lac-Saint-Jean

Le comité sur la restructuration scolaire

Normand Bolduc	Région de Québec
Gloriane Couture	Région de la Côte-Nord
Diane Drouin	Région de Trois-Rivières — Centre du Québec
Maurice Ethier	Région de Montréal Nord
Estelle Gobeil	Région de l'Estrie
Michel Grand-Maître	Région de l'Outaouais
Jeannette A. Masse	Région de Montréal-Centre
Rollande Pelletier	Région de Montréal-Centre
Raymond Ravenelle	Région de Montréal Sud

Le comité de révision des règlements généraux

Gilles Boucher	Région de Trois-Rivières — Centre du Québec
Guy d'Anjou	Région de la Gaspésie — Bas-Saint-Laurent
Marguerite M. Doiron	Région de Québec
Diane Drouin	Région de Trois-Rivières — Centre du Québec
Michel Grand-Maître	Région de l'Outaouais
Jeannette A. Masse	Région de Montréal-Centre

Les activités administratives, pédagogiques et juridiques

Le groupe de recherche et de consultation sur la qualité de l'éducation

Rodrigue Dionne	C.S. Saint-Jérôme
Gilles Goulet	C.É.C.M.
Raymond Léger	C.S. des Moissons
Claude Potvin	C.S. des Mille-Îles

L'adaptation scolaire

Gilles Bouchard	C.S. du Gouffre
Pierre Boulette	C.R. Tardivel
Sylvie Castonguay	C.S. de Port-Cartier
Marcel Demers	C.S. Ancienne-Lorette
Jacqueline Harvey	C.S. Roberval
Guy Lessard	C.R. de l'Amiante
Jeannette A. Masse	C.S. Jérôme-Le Royer (C.A. — FCSCQ)
Claude Potvin	C.S. des Mille-Îles

L'éducation des adultes

Jean Bertrand	C.É.C.M.
Lucette Chicoine	C.S. de Chapais-Chibougamau
André Denise	C.S. Davignon
Claude Desmarais	C.R. de Chambly
Maurice Lavallée	C.R. Lanaudière
Raymond Léger	C.S. des Moissons
André Marchand	C.S. Jérôme-Le Royer
Rollande Pelletier	C.É.C.M. (C.A. — FCSCQ)

La formation générale

Roch Archambault	C.S. Sainte-Croix
Rémi Blanchard	C.R. Saint-François
Gilbert Boissy	C.S. de Brossard
Gilles Bouchard	C.S. de Le Gardeur
Andrée Dell'Aniello	C.S. Saint-Exupéry
Jacques Dubois	C.R. Meilleur
Roland Duplessis	C.S. de Verdun
Lise Évoy	C.S. Chomedey-de-Laval (C.A. — FCSCQ)
Jean-Pierre Filion	C.R. de la Mauricie
Gilles Goulet	C.É.C.M.
Michel Saint-Jacques	C.S. de Valleyfield

La formation professionnelle

Roch Bilodeau	C.R. Orléans
Jean-Paul Bussières	C.R. Lapointe
Rodrigue Dionne	C.S. Saint-Jérôme
Pierre Légaré	C.R. Chaudière
Marcel Morin	C.S. Vallée-de-la-Matapédia
Georges Pelletier	C.R. Pascal-Taché
Gilles Vallée	C.R. Louis-Fréchette

Les services personnels et complémentaires

Paul Beaulieu	C.R. des Vieilles-Forges
Pierre Beaulu	C.É.C.M.
Bernard Desruisseaux	C.S.C. de Sherbrooke
Serge Dubé	C.S. des Manoirs
Albert Favreau	C.S. de Coaticook (C.A. — FCSCQ)
Louis-Philippe Foucault	C.R. Carignan
Claire Levasseur-Côté	C.S. de Varennes
Claude Loyer	C.S. de Huntingdon
Claude Potvin	C.S. Des Mille-Îles

La promotion nationale des services de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires

Jean-Denis Clairoux	C.S. du Sault-Saint-Louis
Paul Desrosiers	C.S. Jérôme-Le Royer
Robert Fontaine	C.R. de Tilly
Théo Ouellet	C.R. Des Monts
André Ouellette	C.S. de Le Gardeur
Jean-Pierre Richard	C.É.C.M.

Les comités consultatifs du MEQ

Jean Bertrand	C.É.C.M. (Carte des S.É.A.)
Charles H. Boucher	C.R. Chaudière (Carte des S.É.A.)
Jean-Claude Croteau	C.R. Pascal-Taché (Développement sportif de base)
Gilles Deslauriers	C.S. Mont-Fort (Mission MEQ-MAS)
Claire Levasseur	C.S. de Varennes (Services complémentaires)
Dennis McCullough	District de Bedford (Carte des S.É.A.)
Jacques Vézina	C.É.C.Q. (Carte des S.É.A.)

* Il s'agit ici des comités et des groupes de travail formés par la Fédération et de ceux auxquels elle délègue un représentant. Dans cette liste, les noms du personnel de la Fédération rattaché aux dossiers ne sont pas indiqués. À noter également la distinction établie entre un comité qui est créé par décision du bureau de direction ou du conseil d'administration, et un groupe de travail qui est mis sur pied par une direction du siège social de la Fédération.

Le transport scolaire

Jean-Yves Chevalier	C.R. Tardivel
Olivier Gervais	C.R. Laponte
Denis Hudon	C.R. Lignery
Robert Lefebvre	C.R. de Tilly
Yvon Lévesque	C.R. Saint-François
Gilles Martel	C.R. de Chambly
Rolland Roy	C.S. Baldwin-Cartier

Le financement

Roma Boulerice	C.R. Meilleur
Yves Desnoyers	C.E.C.M.
Jean-Marc Gariépy	C.E.C.Q.
Richard Gelinas	C.S. Saint-Eustache
Jocelyn Harvey	C.S. d'Arma
Alain Meltiver	C.R. de Tilly
Frank Rochette	C.R. Honoré-Mercier
Clermont Turmel	C.R. Orléans
Claude Vincent	C.S. de Shawinigan

Le comité des associations sur le financement des commissions scolaires

Florent Grundbois	FQDE
André LeBlanc	FCSCQ
Vincent Tanguay	ACSQ
Marcel Théorêt	ADIGECS

Le comité allocation des ressources — réseau

Bernard Beauchesne	C.S. Des Îles (ACSQ)
Yves Desnoyers	C.E.C.M. (FCSCQ)
Jean-Marc Gariépy	C.E.C.Q. (FCSCQ)
Michel Longchamps	C.R. Chaudière (FQDE)
Antonio Pellegrino	C.S. Tallon (FQDE)
Frank Rochette	C.R. Honoré-Mercier (FCSCQ)
Marcel Théorêt	C.S. des Manoirs (ADIGECS)
Clermont Turmel	C.R. Orléans (FCSCQ)
Richard Valmont	C.R. Eastern Québec (QAPSIB)

L'allocation des ressources — enveloppe globale et plan triennal

Jacques Cazin	C.R. Chauveau
Jocelyn Harvey	C.S. d'Arma
Guy Lacroix	C.S. Lotbinière
Jean Maranda	C.S. Montealm
Alain Meltiver	C.R. de Tilly
Rosaire Roy	C.S. Langevin

L'allocation des ressources — coût par élève

Jean Bertrand	C.E.C.M.
Yves Desnoyers	C.E.C.M.
Jean-Marc Gariépy	C.E.C.Q.
René Goupil	C.S. des Manoirs
Nicole Lafond	C.S. Rouyn-Noranda
Jean Ouellette	C.S. Baldwin-Cartier

L'allocation des ressources — complète transférabilité et fonds de réserve

Jacques Boucher	C.R. Saint-François
Jacques Girard	C.S. de Chambly
Claude Vincent	C.S. de Shawinigan

L'allocation des ressources — source autonome de financement

Jean-Marie Bellemare	C.S. des Cascades / Achigan
Roma Boulerice	C.R. Meilleur
Pierre Delorgchamps	C.S. des Laurentides
Richard Gélinas	C.S. Saint-Eustache
Claude Tremblay	C.S. Pierre-Neveu

Les relations du travail

Les conditions de travail des cadres

André Chrétien	C.S. de Val d'Or
Guy d'Anjou	C.S. de la Mitis (C.A. — FCSCQ)
Jacques Dubois	C.R. Meilleur
Jean-René Hamel	C.S. de Brossard
Jean-Marie Pagan	C.S. de la Jeune Lorette
Paul-Yvon Proulx	C.E.C.M.

Les tables consultatives avec les associations de cadres (C.C.C. et C.P.D.E.)

Paul-Yvon Proulx	C.E.C.M.

Le réseau d'arbitres au comité de recours

Bernard Bergeron	C.S. Port-Royal
Gilles Busard	C.S. La Neigette
Jean-René Hamel	C.S. de Brossard
Michel Hamelin	C.S. Les Ecores
Jean-Charles Richer	C.E.C.M.

La délégation de la Fédération au CPNCC

Roger Careffe	C.R. Chaudière
Normand Laponte	C.R. Lignery
Paul-Yvon Proulx	C.E.C.M.
Susan Tremblay	C.S. Beauport

Le comité d'assurances

François Tassé	C.E.C.M.

Le comité d'intégration

Serge Bouchard	C.R. Jean-Talon
Michel Deschamps	C.S. de Gatineau

Le comité sur les mesures de résorption des enseignants

Normand Biart	C.S. des Trois-Rivières
Jean-Marc Boutin	C.R. de l'Amiante
Mario Cléroux	C.S. Deux-Montagnes

Le comité mixte

Susan Tremblay	C.S. Beauport

Le comité sur l'absentéisme

Gilles Baker	C.R. de la Mauricie
Gilles Bourget	C.R. Louis-Fréchette
Bonomée Bourjuin	C.R. Chaudière

Le comité des responsables de l'arbitrage

Normand Biart	C.S. des Trois-Rivières
Serge Bouchard	C.R. Jean-Talon
Lucien Cormier	C.R. de l'Estrie
Claude Drolet	C.S. Ancienne-Lorette
Céline Gagnon	C.R. Laponte
Guy Perreault	C.S. Jérôme-Le Royer
Madeleine Perreault	C.S. Saint-Jérôme
Jocelyn Sévigny	C.R. Carignan

Le comité d'appui — PNE

Gilles Beaudry	C.E.C. de Verdun
Gilles Bourget	C.R. Louis-Fréchette
Bernard Roy	C.R. Meilleur

Le comité des 22

Région 1	Denis Chrétien	C.S. de Monseigneur-Malte
	Rodrigues Langelier	C.S. Vallée-de-la-Matapédia
Région 2	Ghislain Girard	C.S. de Chicoutimi
	Roch Laroche	C.S. d'Arvida
Région 3	Yves Blanchet	C.S. de Rivière-du-Loup
	Lionel Rouleau	C.S. Black Lake-Disraeli
Région 4	Gilles Baker	C.R. de la Mauricie
	Jean-Paul Croteau	C.R. des Bois-Francs
Région 5	Pierre Croteau	C.S.C. de Sherbrooke
	Maurice Patry	C.S. La Sapinière
Région 6	Jean-Marie Bellemare	C.S. des Cascades / Achigan
	Benoit Cossette	C.R. Blainville-Deux-Montagnes
Région 7	Philippe A. Gaumond	C.R. de Vaudreuil-Soulanges
	Raymond Proulx	C.S. Tracy
Région 8	Pierre Girou	C.S. Sainte-Croix
	Paul-Yvon Proulx	C.E.C.M.
Région 9	Gilbert Boisvenue	C.S. Vallée-de-la-Lièvre
	Reginald Gagné	C.S. d'Aylmer
Région 10	Michel Barrette	C.R. Rouyn-Noranda
	Pierre Tremblay	C.R. Harricana
Région 11	Jean-Pierre Jomphe	C.S. de Sept-Îles
	Simon Lavoie	C.S. de Manicouagan

La table de négociations — soutien

Serge Bouchard — C.R. Jean-Talon

La table de négociations — PACT

Pierre Boucher — C.E.C.M.

La table de négociations — PNE

Normand Baril — C.S. de Trois-Rivières

La table de négociations — enseignants

Jean-Pierre Hétringer — C.R. de Chambly

Le réseau d'arbitres patronaux des commissions scolaires

Michel Allard	C.S. Abitibi
Jacques Aubry	C.S. de Napierville
Normand Baril	C.S. de Trois-Rivières
Gilles Beaudry	C.E.C. de Verdun
Delphis Belanger	C.S. de La Jeune Lorette
Jacques Bherer	C.R. Tardivel
Serge Bouchard	C.R. Jean-Talon
Pierre Boucher	C.E.C.M.
Patrick Boulianne	C.S. de La Mitis
Gilles Bourget	C.R. Louis-Fréchette
Normée Bourque	C.R. Chaudière
Jean-Marc Boutin	C.R. de l'Amiante
Jean-Guy Brais	C.S. de Valoennes
Paul-Emile Brunet	C.E.C.M.
Lucien Carrier	C.R. de l'Estrie
Jean-Louis Chabot	C.E.C.Q.
Claude Clouthier	C.S. Montcalm
Jean Clouthier	C.S. du Lac-Mégantic
Richard Couet	C.S. La Neigette
Pierre Croteau	C.S.C. de Sherbrooke
Claude Desmarais	C.R. de Chambly
Adélard Drapeau	C.R. du Bas-St-Laurent
Claude Drolet	C.S. Ancienne-Lorette
Bernard Dupuis	C.R. Papineau
Celine Gagnon	C.R. Lapointe
Yvonnick Gauthier	C.S. de Chicoutimi
Gaetan Genois	C.S. Des Îles
Richard Goswin	C.S. de Sainte-Thérèse
André Goupil	C.S. de Drummondville
Roger Grenon	C.R. du Golfe
Michel Hamelin	C.S. Les Écores
Jacqueline Hehan	C.S. de Huntingdon
Jacques Hein	C.R. des Vieilles-Forges
Michel Henrieux	C.S. de La Gaspésie
Jean-Pierre Hétringer	C.R. de Chambly
Jean Hugot	C.R. des Vieilles-Forges
Alain Jeanne	C.S. de Lignaraie
Claude Labelle	C.S. des Manoirs
Jacques Lafermière	C.S. des Cascades-L'Achigan
Chantal Lafond	C.R. de Chambly
Louise Lavoie	C.S. de Charlesbourg
Simon Lavoie	C.S. de Manicouagan
Russell Leduc	C.S. de Charlesbourg
Claude Lefebvre	C.R. de Chambly
Claude Malboeuf	C.E.C.M.
Pierre Manor	C.S. Chouinard-Etchemin
Jean-Paul Morin	C.R. Des Monts
Pierre Morin	C.E.C.M.
Bernard Myette	C.S. des Laurentides
André Paré	C.R. Louis-Hémon
André Pelletier	C.S. du Cap-de-la-Madeleine
Guy Perreault	C.S. Jérôme-Le Royer
Madeleine Perreault	C.S. Saint-Jérôme
Gilles Perron	C.S. Baldwin-Cartier
Normand Reid	C.S. de l'Aigle-Bleue
Bernard Ruchon	C.E.C.M.
Bernard Roy	C.R. Meilleur
Denis Roy	C.S. des Manoirs
Claude Sabourin	C.S. Chomedey-de-Laval
Claude Saint-Charles	C.S. du Gouffre
Pierre Saint-Georges	C.S. Jérôme-Le Royer
Jocelyn Sévigny	C.R. Carignan
Michael Sheehan	C.R. de la Péninsule
Nino Simeoni	C.R. Lahaudière
Guy Simon	C.R. des Vieilles-Forges
Michel Simoneau	C.E.C.M.
Rene Simoneau	C.S. Des Mille-Îles
Guy Tassé	C.R. de Tilly
Marcel Tremblay	C.S. Val-Monts
Pierre Tremblay	C.R. Honcana
Louise Tucker	C.E.C.Q.
Jacques Turgeon	C.S. de Saint-Hyacinthe
Jacques Verrette	C.R. de la Baie-des-Chaleurs

ANNEXE V

Les contacts et les rencontres de la FCSCQ

La participation aux congrès et aux colloques de divers organismes d'éducation

Assemblée générale de la Coopération Nord-Sud en éducation
Colloque de l'Association des cadres scolaires du Québec
Colloque sur la concertation scolaire-municipale en loisir — région de Québec
Conférence « A part égale » pour l'intégration sociale des personnes handicapées
Congrès de la Canadian School Trustees' Association
Congrès de la Fédération des familles d'accueil
Congrès de l'Association canadienne d'éducation
Congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française
Congrès de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires
Congrès de l'Association des professeurs de morale et de religion
Congrès de l'Association québécoise des travailleurs en loisir
Gala d'excellence du sport scolaire québécois
Rencontre nationale de concertation sur l'éducation des adultes
Rencontre provinciale du Conseil des sciences du Canada

Les organismes dont la Fédération est membre

L'Association canadienne d'éducation
L'Association canadienne d'éducation de langue française
La Chambre de commerce de la province de Québec
La Commission canadienne pour l'Unesco
Le Conseil du patronat du Québec
L'Institut canadien d'éducation des adultes
La Société des jeux du Québec

ANNEXE VI

Le personnel de la FCSCQ

La direction générale

Fernand Paradis	*Directeur général*
*Mme Lise Lemieux	*Secrétaire du directeur général et du président général*
Marcel Cartier	*Directeur général adjoint*
Jean-Gilles Jutras	*Coordonnateur à Coopération Nord-Sud (prêt de services)*
Jean-Marie Thibault	*Agent de gestion financière*
*Marie-France Charron	*Secrétaire*
Huguette Chabot	*Agente de bureau*
Jacqueline Coulombe	*Agente de bureau*

La direction des communications et le secrétariat général

Ubald Gauthier	*Directeur et secrétaire général*
Francine Sauvageau	*Secrétaire de direction*
Pierre Bertrand	*Conseiller en organisation*
Colette Fortier	*Conseillère en communications*
André Gilbert	*Conseiller technique des régions*
Fernande Pelletier	*Secrétaire des réunions et archiviste*
Denis Poulot	*Agent d'information*
Denis Rochette	*Conseiller en arts graphiques et responsable de l'imprimerie*
France Beaupré	*Secrétaire*
Jacques Belanger	*Magasinier*
Pierrette Bourdeleau	*Secrétaire*
France Lafleur	*Téléphoniste-réceptionniste*
Andrée Lapointe	*Agente de bureau*
Florence Lemelin	*Agente de bureau*
Marc-André Morissette	*Technicien de travaux pratiques*

La direction du développement et de la recherche

Marcel Cartier	*Directeur et directeur général adjoint*
Jacqueline Laberge	*Secrétaire de direction et du directeur général adjoint*
Guy Rocheleau	*Conseiller en développement et recherche*
Alain Royer	*Conseiller en développement et recherche*

La direction de la gestion des affaires scolaires

Aurèle Hudon	*Directeur*
Cécile Larouche	*Secrétaire de direction*
*Jean Beauchesne	*Avocat-conseil*
Pierre Caron	*Conseiller en gestion : affaires pédagogiques*
Charles H. Desaulniers	*Secrétaire de la CREC*
François Houde	*Avocat-conseil*
André Leblanc	*Conseiller en gestion : affaires administratives*
Suzanne Marcotte	*Avocate-conseil*
Claudette Dionne	*Secrétaire*
Raoul Lebel	*Secrétaire*

La direction des relations du travail

Jean-Pierre Tessier	*Directeur*
Andrée Boulanger	*Secrétaire de direction*
*Diane Jubin	*Secrétaire de direction*
Roland Bégin	*Conseiller à l'application des conventions*
*Ghislain Bernard	*Conseiller à la négociation — soutien*
Paul Chretien	*Conseiller à la négociation — enseignants*
Jules Gagnon	*Conseiller aux conditions de travail — cadres*
Lynne Lapointe	*Conseillère à l'application des conventions*
Clermont Provencher	*Conseiller à la négociation — soutien*
Maurice Villeneuve	*Conseiller à la négociation — PNF*
Claire Carette	*Secrétaire*
Louise Desjardins	*Secrétaire*

*Ces personnes ont quitté la Fédération au cours de l'exercice 1984-1985.

ANNEXE VII

Liste de quelques mémoires et avis de la FCSCQ

Mémoire présenté au Conseil supérieur de l'éducation sur la condition des enseignants. *(Document 758 — avril 1984)*

Position sur les règles budgétaires et la réglementation concernant le transport écolier. *(Document 780 — avril 1984)*

Manuel d'application sur la Loi 65 concernant l'accès aux documents des organismes publics. *(Document 794 — avril 1984)*

Position de la FCSCQ sur les surplus et déficits budgétaires des commissions scolaires. *(Document 798 — mai 1984)*

Modèle de plan d'embauche proposé aux commissions scolaires en regard de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, art. 63. *(Document 815 — mai 1984)*

Réaction de la FCSCQ à l'énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes. *(Document 847 — juin 1984)*

Guide sur les taxes de vente. *(Document 966 — octobre 1984)*

Mémoire concernant le projet de loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public. *(Document 991 — novembre 1984)*

Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic. *(Document 1041 — janvier 1985)*

Manuel de gestion sur l'organisation du transport scolaire, plan triennal 1985-1988. *(Document 1065 révisé — février 1985)*

Position de la FCSCQ sur le cadre financier 1985-1988 et sur le projet de règles budgétaires 1985-1986 concernant le transport scolaire. *(Document 1051 — février 1985)*
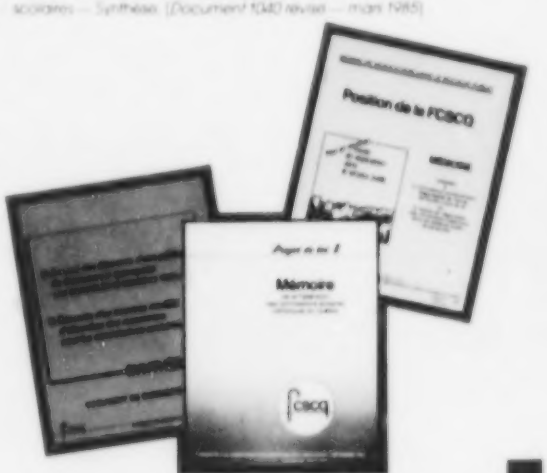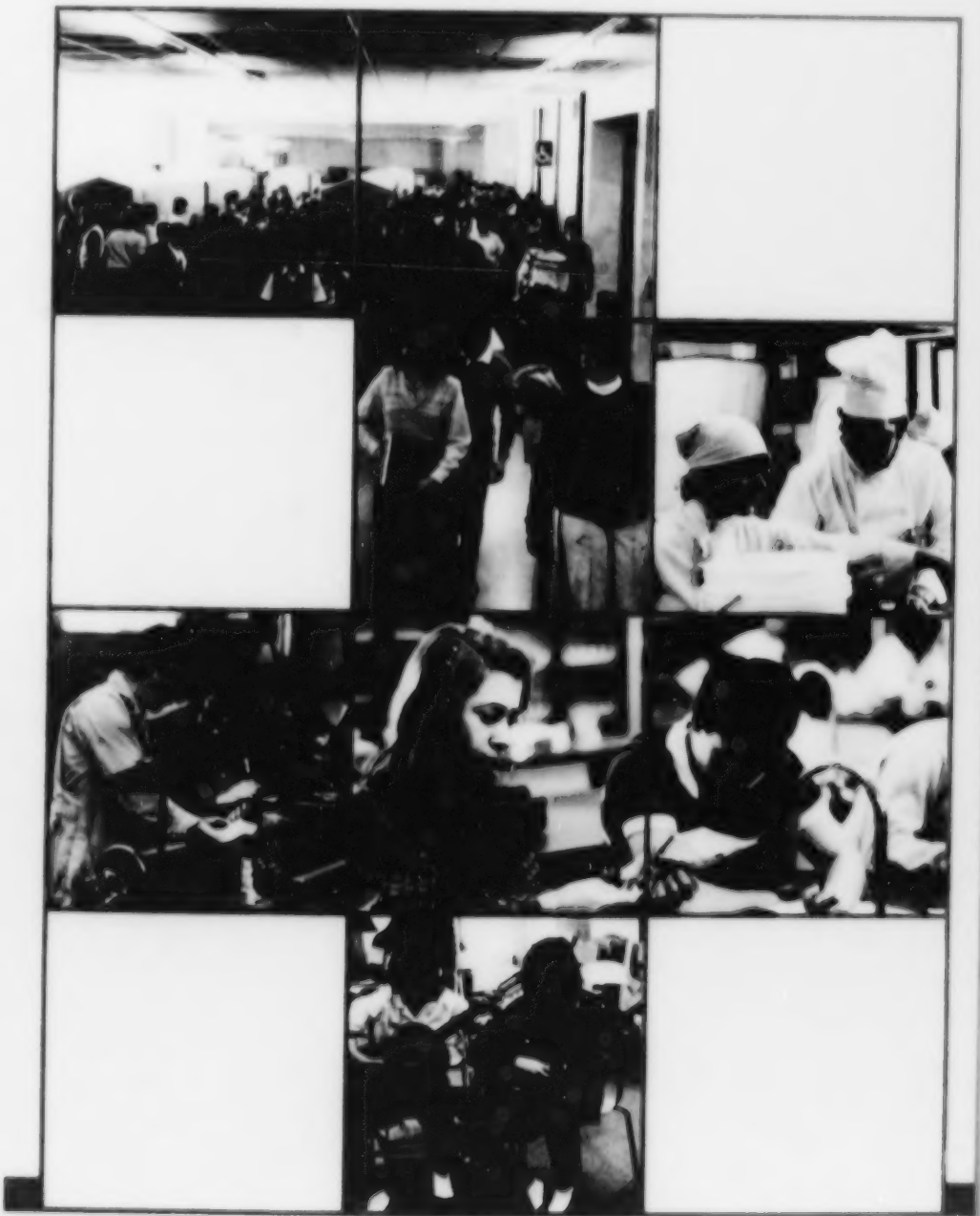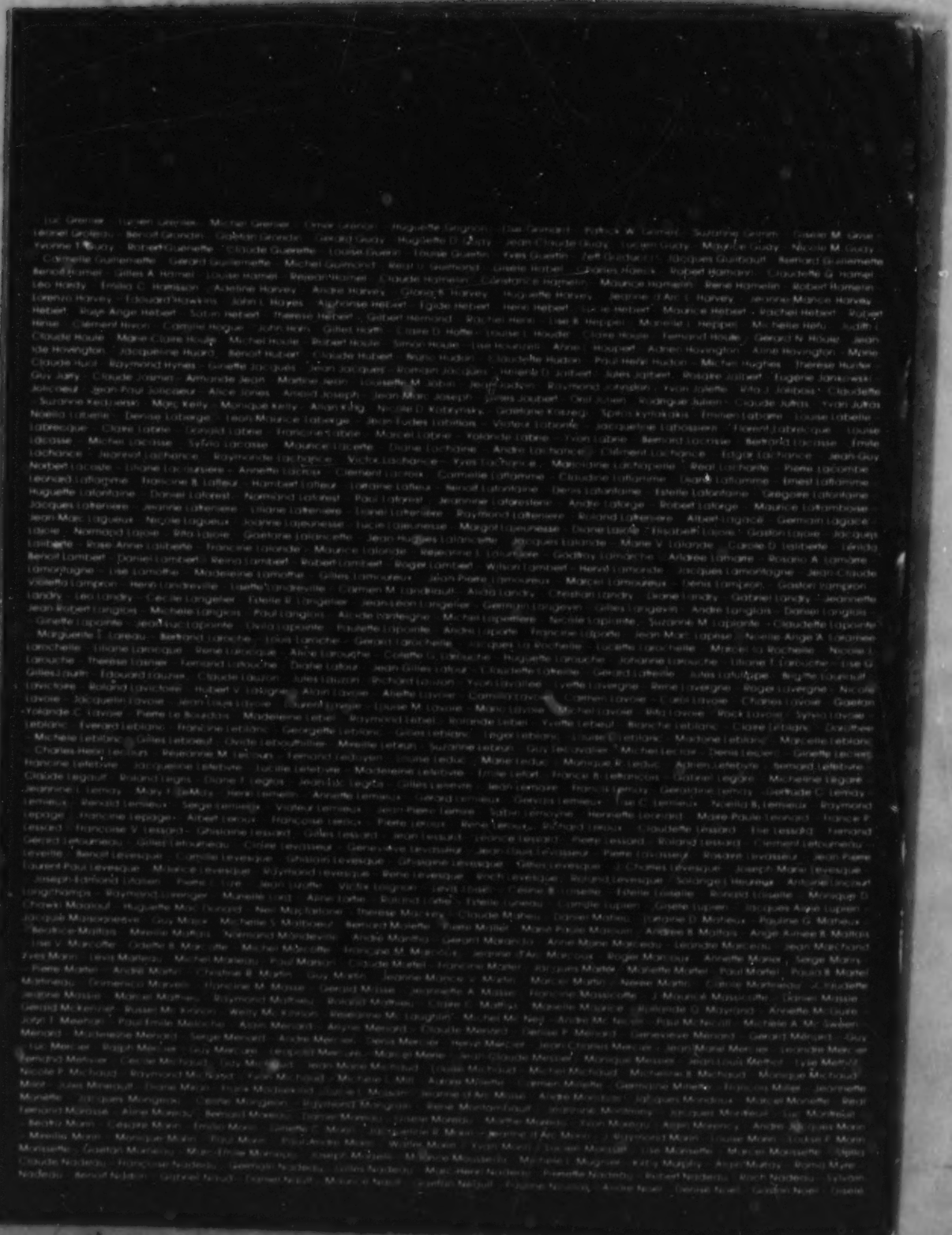
Énoncé des éléments d'une politique de financement appropriée aux commissions scolaires (fiscalité) — Éléments d'un nouveau modèle d'allocation des ressources pour les commissions scolaires — Synthèse. *(Document 1040 révisé — mars 1985)*